

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation
du gaz de schiste dans le shale d'Utica des
basses-terres du Saint-Laurent

6212-09-002

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA
DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 1^{er} avril 2014 à 13 h
Salle Théâtre La Scène
300, rue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2014

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATIONS	
SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE	4
M. Dick Mc Collough	
ANALYSE DES RISQUES NATURELS	11
Mme Janelle Potvin	
GESTION DES RISQUES	19
Mme Francine Belleau	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. RICHARD CHARTIER	24
M. GUY ROCHEFORT	34
M. LOUIS CASAVANT	42
M. JEAN FALAISE	49
Mme FRANCE MERCILLE	59
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JACQUES TÉTRAULT	65
Mme FRANÇOISE BRUNELLE	73
M. COSMIN VASILE	79
M. RICHARD CHARTIER	83
M. MARIO LÉVESQUE	86
M. JEAN-PIERRE LEDUC	90
M. JEAN FALAISE	99
M. GUY ROCHEFORT	104
MOT DE LA FIN	108

SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors mesdames et messieurs bonjour. Alors bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

10

Alors bienvenue également aux personnes qui sont à Bécancour et à Saint-Agapit pour participer aux travaux de la Commission d'enquête en direct par visioconférence interactive ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet.

15

Alors pour la séance de cet après-midi, le thème sera : Les scénarios de développement et les risques, et trois (3) présentations sont prévues à l'horaire : le scénario de développement de l'industrie, par monsieur Dick Mc Collough du Bureau de coordination sur l'évaluation stratégique du MDDEFP, madame Janelle Potvin de la Direction du laboratoire des chaussées du ministère des Transports, et la gestion des risques par madame Francine Belleau du ministère de la Sécurité

20

publique. Alors je me permettrai aussi de rappeler aux participants les différents thèmes qui vont être abordés au cours de la semaine et lors des pauses ou des retours de la Commission, je me permettrai également de parler de façon plus large de l'ensemble de la programmation qui s'annonce, là, au cours des prochaines semaines.

25

Alors comme la séance de ce soir va porter sur l'eau également, hydrogéologie des formations profondes et risques de contamination des eaux souterraines pour la séance de ce soir.

30

Pour la séance de demain, la séance de demain après-midi, nous allons avoir une présentation sur la disponibilité de la ressource en eau. Et le thème de la séance de demain soir, mercredi, sera encore sur l'eau, portant plus spécifiquement sur la gestion des eaux de reflux et des boues de forage.

35

Pour la présentation de jeudi, la séance d'après-midi, nous allons aborder encore, le thème de la séance est l'impact dans les communautés d'accueil. Alors pour la séance de jeudi en soirée, encore les impacts sur les communautés d'accueil plus précisément les éléments de santé publique.

40

Et la séance de vendredi, toujours sur le thème des impacts sur les communautés d'accueil, on parlera d'acceptabilité sociale.

Alors voilà pour le programme de la semaine.

45 Alors pour la séance d'aujourd'hui, j'inviterais peut-être les porte-parole des différents ministères qui sont présents à se présenter à nouveau pour les besoins de transcription ainsi que l'équipe qui l'accompagne. Alors pour le MDDEFP.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

50 Bonjour. Pour le MDDEFP aujourd'hui, il y a moi, Charles Lamontagne. Je suis le directeur par intérim du Bureau de coordination des évaluations stratégiques, et mon collègue qui s'adonne à présenter cet après-midi, monsieur Dick Mc Collough qui était économiste au Bureau d'évaluations stratégiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

55 Alors pour le ministère des Ressources naturelles.

PAR M. RENAUD PATRY :

60 Pour le ministère des Ressources naturelles, le porte-parole aujourd'hui c'est moi, Renaud Patry de la Direction du bureau des hydrocarbures. Je suis accompagné de madame Isabelle Leclerc, monsieur Pascal Perron, monsieur Robert Thériault et monsieur Normand Beaugard.

PAR LE PRÉSIDENT :

65 Merci monsieur Patry.

Alors nous avons aussi des représentants du ministère de la Sécurité publique!

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

75 Francine Belleau, ministère de la Sécurité publique, conseillère experte en gestion des risques technologiques. Je suis accompagnée de madame Chantal Bilodeau, conseillère en gestion des risques liés aux mouvements de sol, et en salle à Bécancour, monsieur Pierre Racine, conseiller en sécurité civile de la région de la Mauricie–Centre-du-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

80 Alors pour le ministère des Transports.

PAR Mme JANELLE POTVIN :

Janelle Potvin, ingénieure au Service de la géotechnique et de la géologie. Je suis accompagnée de mon collègue Pierre Dorval aussi ingénieur au même Service.

85

PAR LE PRÉSIDENT :

Nous avons aussi des représentants du ministère des Affaires municipales? Non, excusez-moi. Oui, madame!

90

PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

Claudine Beaudoin.

95

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors vous êtes seule?

PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

100

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

105

Merci madame. Et pour le ministère de la Santé et Services sociaux?

PAR Mme LUCIE LAFLAMME :

110

Oui bonjour, Lucie Laflamme, je suis conseillère en santé environnementale à la Direction de la protection de la santé publique et je suis accompagnée de la docteure Rollande Allard de l'INSPQ, l'Institut national de santé publique.

PAR LE PRÉSIDENT :

115

Alors merci beaucoup madame.

Alors avant d'appeler la première présentation, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique.

120 Alors nous demandons aux participants d'éviter les préambules dans les questions, deux (2) questions par intervention sont permises et sans sous-questions. Par ailleurs vous pouvez toujours vous réinscrire au registre pour d'autres questions. Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

125 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

130 **PRÉSENTATIONS**
SCÉNARIOS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE

PAR LE PRÉSIDENT :

135 Alors j'invite maintenant monsieur Dick Mc Collough à faire sa présentation.

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

140 Bonjour tout le monde. On va commencer immédiatement. Moi, je vous présente les scénarios de développement qui ont été retenus par le Comité d'évaluation environnementale stratégique.

Voici la page titre de l'étude en question avec le numéro qui est le P-1c. Ça fait qu'allons-y immédiatement!

145 Au programme, on va regarder rapidement les objectifs, on va s'attarder un peu plus à la méthodologie avec les trois (3) approches retenues pour en arriver aux cinq (5) scénarios qui ont été retenus.

150 Après ça, on présentera rapidement quelques enjeux, puis on conclura le tout.

Ça fait qu'allons-y! Il y a beaucoup d'informations dans le document, pas beaucoup de temps, je vais peut-être passer un peu rapidement et on pourra y revenir, j'imagine, durant la période de questions. Ça fait qu'attaquons immédiatement.

155 Les objectifs, bien, le principal, c'est vraiment de définir les paramètres communs pour l'ensemble des études.

160 Le Comité tenait à avoir des scénarios simples, neutres et réalistes et aussi, un nombre limité de scénarios.

Puis pour les besoins de faciliter un travail un peu en continu pendant presque un an, c'était important de pouvoir faire varier les différentes variables à l'intérieur des scénarios.

165 Ça fait que la méthodologie, comme je l'annonçais, nécessite un grand nombre de données, puis on a utilisé une combinaison de trois (3) approches : géologique, géomatique et économique.

170 L'approche géologique a déjà été abordée hier dans la présentation de monsieur Thériault. Elle repose beaucoup sur les conclusions du rapport Duchaine qui est une des études qui a été déposée et qui porte le numéro P-1a. Tu me corrigeras, Charles, si c'est bien ça.

Alors rapidement, le rapport Duchaine faisait état de l'emplacement, de la profondeur, de l'épaisseur, de la pression, du COT, le COT, c'était...

175 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Carbone organique total.

180 **PAR M. DICK MC COLLOUGH :**

Merci. Puis en plus de ça, bon bien, on a eu la collaboration d'un paquet de spécialistes aussi bien à l'intérieur du Comité que de l'industrie, là, j'ai mis l'APGQ – Charles, je fais encore appel à toi pour l'acronyme APGQ!

185 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

L'Association pétrolière et gazière du Québec.

190 **PAR M. DICK MC COLLOUGH :**

Puis des spécialistes géologues du MRN et du MDDEFP.

À ça, on ajoute une revue détaillée de littérature, principalement sur les shales aux États-Unis.

195 L'approche géologique repose beaucoup sur les trois (3) corridors qui ont été abordés hier. Je résume rapidement pour chacun des trois (3) corridors. La ressource techniquement récupérable, on y reviendra plus loin sur ce qu'est la ressource techniquement récupérable. En gros, c'est qu'est-ce qu'on va être capable d'extraire. On a mis des moyennes par corridor.

200 Puis tous les intervenants étaient d'accord pour reconnaître que c'est vraiment dans le corridor
numéro 2 que c'est le plus attrayant.

205 Une preuve un peu plus géographique de ça, c'est différentes cartes qui montrent où ça se
passe principalement, où est l'intérêt principal. On a différentes sources, différentes années. J'élabore
pas plus, parce que ça demeure toujours des espaces très approximatifs, mais on voit que ça se
passe dans le même corridor.

Passons à l'approche géomatique qui, à la base, utilise beaucoup des données du projet type
que madame Van Durme nous a présenté hier.

210 On a travaillé beaucoup à la cartographie des scénarios avec les spécialistes géomaticiens du
MDDEFP, puis on va voir qu'on a fait un effort pour cette approche-là pour essayer d'identifier les
principales contraintes qu'on ne peut pas – vous allez m'excuser de la double négation – qu'on ne
peut pas ne pas tenir compte dans nos scénarios.

215 Pour ça, je ferai un bref rappel très rapidement des données du projet type. Je vais peut-être
insister sur la dernière ici qui est la superficie totale drainée par une plateforme de six (6) puits avec
les caractéristiques retenues, ça donne pas loin de quatre kilomètres carrés (4 km²). J'insiste là-
dessus parce qu'on va le voir un peu plus loin.

220 Justement, voici la plateforme, c'est le petit rectangle rouge où émergent les têtes de six (6)
puits qui sont des puits horizontaux souterrains qu'on voit, il y en a six (6) ici. Je passe rapidement,
parce qu'on va manquer de temps.

225 J'ai repris ici deux (2) éléments à retenir peut-être, c'est justement la superficie totale drainée,
puis l'axe des puits horizontaux. C'est qu'on peut pas forer dans n'importe quel sens dans le shale si
on veut pouvoir extraire le maximum de gaz. Ça, je compte sur l'appui de nos amis géologues là-bas
pour approfondir plus tard ces questions-là.

230 Ça, c'est une image qu'on a souvent dans les différents documents. Malheureusement, je
m'aperçois que j'ai oublié la source, je la rajouterai dans la version finale. On voit très bien, je passe
vite, mais ici, la plateforme, les six (6) puits, même si on semble en avoir juste trois (3), on les voit
mieux ici, les puits horizontaux, avec les fracturations. Ça, c'est six (6) puits, une plateforme, puis
quatre (4) plateformes, ça donne cette aire-là.

235 Là, on tombe dans le vif du sujet! Je montre ici un exemple de ce qui pourrait être un scénario.
On est toujours, je vous rappelle, surveillez le petit rectangle en haut, on est toujours dans l'approche
géomatique. Ici, ça pourrait être un scénario qui serait limité par la faille Yamaska et la ligne de Logan
qui nous ont été présentées hier, puis de façon aléatoire, à l'ouest, par la route 55 ici.

240 Puis on va y revenir, en fait, je le mets comme exemple, mais en fait, ça va être l'un des scénarios retenus. Je pouvais pas présenter les scénarios tout de suite, parce que je veux montrer la méthodologie, et je voulais montrer la méthodologie appliquée dans le cas concret. Ça fait qu'allons-y, pardonnez-moi d'aller rapidement!

245 Ça, c'est une représentation théorique de l'ensemble des plateformes. Vous reconnaissez les petits points rouges qui sont les plateformes, puis les rectangles qui seraient les superficies drainées. Ça, c'est dans l'hypothèse hypothétique non réaliste où on pourrait forer partout, mais on sait très bien que c'est pas le cas.

250 Maintenant, passons tout de suite aux contraintes! Il y en a un paquet. On en a schématisé plusieurs, souvent avec les shapefiles disponibles. Ici, j'ai quelques sources disponibles, entre autres, la base de données topographiques du Québec qui a été une bonne source. Le MRN nous a aidés aussi.

255 Il reste pas beaucoup de temps, j'accélère!

Il faudrait passer très vite sur le petit clin d'œil que je voulais faire par rapport à l'aéroport. Dans l'exemple retenu, on avait un tout petit aéroport, avec l'article 22 du règlement qui dit qu'on peut pas forer à moins de mille mètres (1000 m) de cet aéroport-là. Là, je vous le montre pareil, c'est cette tache-là ici.

260 Puis c'est ça le clin d'œil, c'est que par rapport à Dallas au Texas, Fort Worth, c'est l'aéroport Fort Worth du gouvernement fédéral. Je sais pas si l'image est assez bonne, chacune des lignes rouges, c'est un puits horizontal sur la carte de droite, là. Ça fait que c'est un petit clin d'œil pour montrer que dépendant des contraintes qu'on se donnera, ça influence grandement.

265 Ici, je passe vite, c'est différents shapefiles, donc différentes couches de contraintes. Je rentre pas plus dans les détails, à part que celle qui est beaucoup en rouge, c'en est une hypothétique où on avait testé une zone tampon assez grande par rapport aux résidences puis aux chemins. On s'apercevait qu'il restait pratiquement plus de place à forer.

270 Ça, c'est plus l'exemple qui se rapproche de notre scénario qu'on arrive bientôt.

275 Bon, l'approche économique, peut-être la plus indigeste, allons-y rapidement! C'est un exercice de modélisation qu'on a fait faire par les chercheurs, bien, les chercheurs, les professeurs, maintenant, ça s'appelle le CREATE à l'Université Laval, c'est les chercheurs en économie de l'environnement, des Ressources naturelles et de l'Énergie.

280 Ça fait que là, on avait un grand groupe de données, puis on a travaillé sur les trois (3) scénarios, exclusivement sur les scénarios de développement. Vous allez voir la nuance, quand je dis scénarios de développement, c'est trois (3) des cinq (5) scénarios. On va y arriver rapidement.

285 L'approche économique, bon bien, il y avait toute la question de coûts. Il y a eu beaucoup de recherches de faites, beaucoup de monde consulté. On utilise souvent des moyennes, parce qu'il n'y a pas de chiffres disponibles au Québec.

290 La même chose pour le gaz total récupérable, l'acronyme, c'est « Estimated Ultimate Recovery » qui est le terme consacré pour déterminer le volume total recouvrable pour un puits. Puis ça, il y a de l'action très importante mais qui est pas évidente, c'est d'utiliser la courbe de déclin. On l'a vu un peu hier, c'est : le rendement d'un puits se fait très très, décroît très rapidement dans le temps.

Puis la période de production, c'est que pour un puits, maintenant, à quelle vitesse que je vais forer, que je vais faire les différents puits. C'est donc une action très importante.

295 Ça fait que ça, je passe rapidement, tout est dans le document. C'est quelques-uns des éléments qu'on a pu modéliser. Je reprends la vitesse de déploiement, on parle des taux de redevance. On a pu utiliser des seuils, faire de l'analyse de sensibilité, puis déterminer des seuils de rentabilité. Mais ne perdez pas de vue que c'est toujours à partir de moyennes qu'on a réussi à voir.

300 Ça, c'est plus une représentation imagée de la modélisation. Ça, c'est l'aspect par rapport à un puits, puis ça, c'est par rapport à un ensemble de puits, donc un scénario. C'est un gros exercice de modélisation. Une fois fait, c'est le fun à utiliser, mais la conception a été ardue.

305 Ça, c'est le genre d'extraits qu'on peut en faire. Comme ici, c'est un volume annuel, ça, c'est pas un puits, c'est pour l'ensemble des puits sur la période de déploiement. On voit très bien, c'est aussi vrai au niveau du puits qu'au niveau du scénario, ça part très vite pour baisser très rapidement.

Allons-y maintenant aux fameux scénarios! Il y en a cinq (5), puis ils couvrent, comme on le disait au début, l'ensemble des possibilités.

310 Le premier scénario, aucun nouveau forage, puis là, peu importe la cause, on reste neutre. Cause économique, c'est pas rentable; cause politique, il y a un moratoire; cause, les entreprises décident que pour telle et telle raison, ils ne vont pas – on n'élabore pas sur les causes. On élabore sur un scénario qu'il n'y a pas de développement.

315 Les coûts anticipés bien sûr sont minimes par rapport aux autres, quand on parle de fermeture, bien, c'est advenant un moratoire, ce serait s'assurer que les puits qui existent sont bien fermés. Il y en a pas des tonnes, il y en a une trentaine.

320 Mais par contre, il pourrait y avoir certaines difficultés au niveau des permis que détiennent les entreprises. Si on exerçait un moratoire, ce permis-là pourrait peut-être faire l'objet de compensations, négociations ou en tout cas, j'élabore pas plus, c'est pas mon domaine.

325 Le deuxième scénario, c'est qu'on irait en phase exploration et ça arrêterait là. Ça arrêterait là pourquoi, probablement parce que ce serait pas prouvé rentable de pour poursuivre. Ça ressemble peut-être à ce qu'on a vécu dans les années 2008 à 2011 ici au Québec.

330 Il y a deux (2) motivations pour les entreprises pour faire de l'exploration, la première bien sûr, c'est l'évaluation du potentiel gazier et la deuxième, j'entrerai pas dans la technique, on a les experts du MRN de l'autre côté, c'est que dans la loi ou dans le règlement, pour maintenir les permis en vigueur, il y a certains travaux obligatoires qui demandent des travaux annuels de la part des détenteurs de permis.

335 Les trois (3) scénarios qu'on appelle familièrement les scénarios de développement. Comme monsieur Joly l'a présenté hier, il y a la petite échelle, moyenne échelle et grande échelle.

340 Comment ça va dans le temps? Je pense qu'il reste six (6) ou sept (7) diapositives. On continue comme ça!

PAR LE PRÉSIDENT :

345 On arrive au terme du vingt (20) minutes, mais je pense qu'on peut exercer un délai de tolérance afin de permettre la fin de la présentation, Mc Collough.

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

350 Bon, je vais essayer de garder le même rythme! Les trois (3) scénarios de développement, les caractéristiques principales sont résumées dans le tableau ici. On voit qu'on couvre des superficies assez différentes. C'est bien sûr que le nombre de puits qu'on pourra mettre là-dessus est assez variable aussi, puis ça donne – ça, c'est moins variable – en tout cas, c'est ça. Puis les années de déploiement. Bref, ça, tous ces détails-là sont bien expliqués dans le document de base qui est P-1c.

355 Allons-y aux enjeux! Vous comprendrez que tous ces scénarios-là sont basés sur beaucoup d'hypothèses et de données moyennes et qu'ici au Québec, l'information est encore très parcellaire.

355 Ça fait que parmi les enjeux, il y en a plusieurs, mais parmi les principaux, on peut penser que la détermination des volumes de gaz en place, on est encore aux premiers balbutiements, vous me reprendrez si je me trompe!

360 Le deuxième enjeu, les technologies évoluent tellement rapidement, autant en fracturation qu'en technique de forage, qu'en contenu, en tout cas je passe rapidement là-dessus.

Puis les prix, on va régler ça assez vite, OK.

365 Les réserves techniquement récupérables, enfin, on n'improvise pas là-dedans, il y a des techniques très élaborées là-dessus qui reposent beaucoup sur la notion de probabilité. Ça, c'est l'échelle de probabilité des volumes, puis on voit que ce qu'il y a en place, il y a beaucoup plus de volumes en place que ce qui est techniquement récupérable, et ce qui peut être aussi économiquement récupérable. Le graphique est très simple, mais c'est tout un défi de le gérer, surtout celle-là ici.

370 Pour les technologies, bon, la longueur des puits, le nombre de puits par plateforme, les techniques de fracturation!

375 Puis pour les prix, bien, je vous disais que, ceci, le graphique parle assez par lui-même. Sur une période de huit (8) ans, 2004 à 2012, autant la variation annuelle, ça, c'est la variation dans un an, puis en couleur, c'est les variations par année. Ça fait qu'on voit qu'on se promène beaucoup.

Puis même récemment, on peut dire merci au fameux vortex, on a vu qu'en très peu de mois, on est passé de six dollars (6 \$) à trois dollars et demi (1 ½ \$), on s'est promené là-dedans.

380 Bon, j'arrive à la conclusion! Ça fait qu'on a essayé d'avoir nos cinq (5) scénarios neutres, simples et réalistes. Essayer de couvrir l'ensemble du spectre de développement, puis surtout de pouvoir servir de base commune pour l'ensemble des études.

385 Pour ce dernier aspect là, on a terminé l'étude en 2012, quand même ça a été plus long que prévu, mais quand même assez vite pour que plusieurs autres études puissent l'utiliser dans leurs travaux. J'en ai répertorié plusieurs ici.

Et pour vraiment rappeler, en fait, c'est les principaux enjeux, il y a beaucoup d'impondérables, puis pour finir sur une petite note un peu plus, je dirais pas poétique, « l'avenir n'appartient à personne ». Est bien malin qui pourra prédire toutes ces variables-là.

390 Voilà, j'ai terminé.

PAR LE PRÉSIDENT :

395 Merci beaucoup Mc Collough.

Alors peut-être préciser que les présentations vont être produites et déposées comme documentation, donc l'ensemble de la présentation pourra être disponible sur le site Internet du Bureau d'audiences publiques, plus précisément sur le volet du site de la Commission.

400

Deux (2) choses, j'ai omis, avant de passer la parole à la prochaine présentation, j'ai omis de demander que la Commission géologique du Canada qui est présente de se présenter!

PAR M. MAURICE LAMONTAGNE :

405

Maurice Lamontagne, Commission géologique du Canada.

PAR LE PRÉSIDENT :

410

Donc c'est une ressource supplémentaire qui s'ajoute aux travaux de la Commission puis qui pourrait éventuellement répondre à des questions.

Deuxième chose, je tiens à préciser qu'on fonctionne comme la séance d'hier. On va faire trois (3) présentations, on va faire une pause de quinze (15) minutes, ce qui va permettre aux gens d'aller s'inscrire au registre pour pouvoir poser des questions ensuite. Alors il suffira simplement d'attendre la pause après les deux (2) prochaines présentations pour aller s'inscrire.

415

420

ANALYSE DES RISQUES NATURELS

PAR LE PRÉSIDENT :

425

Et sur ce, j'inviterais madame Janelle Potvin de la Direction du laboratoire des chaussées du ministère des Transports de venir faire sa présentation qui portera sur l'analyse des risques naturels.

PAR Mme JANELLE POTVIN :

430

Bonjour. Donc notre présentation aujourd'hui, on va avoir une introduction, donc on va aussi parler un petit peu de la géologie des basses-terres du Saint-Laurent. Une introduction aussi aux glissements de terrain au Québec.

435

On va vous présenter, effleurer la cartographie des zones potentiellement exposées réalisée par le gouvernement du Québec. On va regarder aussi les éléments aggravants et déclencheurs potentiels liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste. Et ensuite, on va regarder les conclusions du rapport.

Donc en 2012, en juillet 2012, il y a un mandat qui a été donné au ministère des Transports par le Bureau de coordination sur l'évaluation stratégique afin de répondre aux deux (2) approches d'acquisition de connaissances du Comité sur l'évaluation environnementale stratégique.

440

Donc on parlait du R1-1, donc Détermination des risques naturels potentiels! Donc on voulait regarder, est-ce que les glissements pouvaient affecter l'industrie du gaz de schiste, et dans le R1-2, on regardait plutôt, est-ce que l'industrie peut affecter, causer des glissements de terrain ou aggraver la stabilité. Donc dans le même rapport, on a les deux (2) projets d'acquisition.

445

Pour ce faire, on avait quand même peu de temps, donc on a formé un comité d'ingénieurs au ministère des Transports, Service de la géotechnique, spécialisés dans différents domaines, soit en glissement de terrain, en hydrogéologie, en mécanique des roches. On avait aussi sur notre comité quelqu'un du ministère de la Sécurité publique et on avait quelqu'un qui était là occasionnellement du ministère des Affaires municipales.

450

On a aussi consulté des experts externes universitaires pour tout ce qui est mécanique des roches et aussi pour la mécanique des sols dans certains domaines où on avait des questionnements.

455

Donc pour ce faire, on a regardé tous les documents qui avaient été déposés lors des audiences du BAPE, on a fait une petite revue de littérature aussi.

Donc dans le rapport, on s'est uniquement attardé à la plateforme le corridor numéro 2, entre la faille de Yamaska et la ligne de Logan. Donc on s'est pas occupé des deux (2) autres corridors.

460

Donc le shale d'Utica où que les gaz de schiste sont exploités se retrouve au Québec surmonté des shales de Lorraine et nous, on s'est beaucoup attardé plus aux dépôts meubles. Donc après le shale de Lorraine, on a souvent soit un roc qui a fracturé, surmonté d'une argile, ou on a aussi quelquefois du sable et du gravier qui est beaucoup plus perméable. On peut avoir aussi un till, malgré que le till est un matériau plutôt imperméable, mais il est beaucoup plus perméable que notre argile. Au Québec, on a beaucoup d'argile qui surmonte ce secteur-là.

465

Donc si on prend le contexte québécois, vous voyez que tout ce qui est en grisé, c'est les sols argileux qu'on a au Québec, ces sols-là ont été déposés après la déglaciation il y a environ dix mille (10 000) ans, donc la mer a envahi toutes les basses-terres et a déposé nos dépôts argileux.

470

Ces dépôts argileux là, un coup que la mer s'est retirée, l'eau douce a incisé la plaine et a formé les rivières et les cours d'eau, et ça a aussi formé des talus qui venaient de plus en plus hauts et de plus en plus raides, et là il y a des glissements de terrain qui ont commencé à apparaître.

475

480 Donc au Québec présentement, on remarque qu'on a plus quelques centaines de glissements de terrain qui se produisent à chaque année et selon notre inventaire au ministère des Transports, quatre-vingts pour cent (80 %) de ceux-ci se produisent dans les sols argileux où quatre-vingt-neuf pour cent (89 %) de la population est installée. Donc on peut voir que chaque petit point vert est un cas de glissement de terrain qui a été investigué, là, par le gouvernement du Québec depuis 1970.

485 Au Québec, on distingue deux (2) familles de glissement de terrain; donc on appelle la première famille les glissements faiblement ou non rétrogressifs qui sont caractérisés par un recul. Vous voyez ici sur les images, la ligne en pointillé rouge, c'est le sommet du talus, donc la crête où ça commence à être plat.

490 Donc les glissements faiblement ou non rétrogressifs vont avoir des reculs au sommet du talus qui est inférieur à deux (2) fois la hauteur du talus. Donc si on rapporte de façon horizontale deux (2) fois la hauteur du talus, ils vont être inférieurs, donc ça va arriver même quelquefois qu'ils y toucheront même pas au sommet. Ou ils vont être aussi inférieurs à quarante mètres (40 m); donc on peut avoir des bandes de terrain qui sont touchées par les glissements, mais ils vont rester inférieurs à quarante mètres (40 m).

495 On a aussi une deuxième famille qu'on appelle les glissements fortement rétrogressifs, donc ceux-ci vont avoir des reculs de plus de deux (2) fois la hauteur du talus ou plus de quarante mètres (40 m) au sommet et vont se produire de façon générale dans des talus qui ont des hauteurs de plus de dix mètres (10 m). Dans ce cas-là, on va avoir en un seul événement un glissement qui va aller chercher plusieurs centaines de mètres au sommet du talus.

500 Ce type de glissement là se produit lorsqu'on a une argile particulière avec des conditions particulières qu'on appelle une argile sensible au remaniement. Donc cette argile-là est présente au Québec mais elle est aussi présente dans l'est de l'Ontario, dans les fjords aussi de la Colombie-Britannique, et ensuite on en retrouve en Alaska et dans les pays scandinaves. Donc on a une argile qui est un peu particulière.

505 Lorsqu'on a fait l'analyse, on a pris tous les puits existants, donc c'est les petits points rouges que vous voyez et on a mis notre inventaire des glissements fortement rétrogressifs qui sont les petits triangles violets. Donc on peut constater que le corridor numéro 2 est susceptible d'être affecté par les glissements fortement rétrogressifs, donc qui sont de grande envergure.

510 Pour ce qui est de la cartographie des zones potentiellement exposées, le gouvernement du Québec, après le glissement, la coulée argileuse de Saint-Jean-Vianney, a commencé à faire de la cartographie, donc de 71 à 86 environ au ministère des Ressources naturelles, c'est les cartes qui sont plus en jaune qu'on voit sur la figure. Et suite au déluge du Saguenay, le ministère des

515 Transports a eu le mandat de reprendre la cartographie et de former une équipe aussi à partir de 2003 avec une entente interministérielle.

Donc la cartographie se poursuit aujourd'hui, vous voyez tout ce qui a été fait présentement, tout ce qui est terminé. On a plusieurs régions qui sont présentement aussi en cours de cartographie.

520 Ces cartes-là sont disponibles à la Géoboutique mais sont aussi, voyons, reprises dans les schémas d'aménagement des MRC et ensuite dans les règlements d'urbanisme des municipalités.

525 Donc lorsqu'on reprend la figure de tout à l'heure avec les glissements et les puits et on superpose les secteurs qui sont couverts par leur cartographie, on se rend compte que, pour le corridor numéro 2, on a quand même cartographié les secteurs qui sont les plus exposés aux glissements de terrain.

530 Le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains de la Loi sur les mines prescrit une distance minimale pour placer, pour mettre le puits donc qui est à cent mètres (100 m) de la ligne des hautes eaux, donc on voit ici le puits.

535 Si on prend le glissement de terrain qui s'est produit en 2010 à Saint-Jude en Montérégie, donc on voit ici le talus avant glissement et le terrain après le glissement. Le recul était de soixante-trois mètres (63 m) et la distance ici est de cent mètres (100 m) donc, si on avait respecté le règlement, le puits aurait été emporté par le glissement si on l'avait mis juste à la limite. Donc on voit que la distance minimale est insuffisante pour ne pas être touchée par les glissements de terrain.

540 Donc le Comité dans le rapport est d'avis qu'il faudrait implanter tous les puits à l'extérieur des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain identifiées par la cartographie du gouvernement du Québec lorsqu'elle est disponible.

545 La deuxième partie du rapport, c'est les éléments aggravants et déclencheurs potentiels liés à l'exploration du gaz de schiste. Donc pour les glissements faiblement ou non rétrogressifs, notre inventaire qu'on a au ministère des Transports montre qu'on a quarante pour cent (40 %) des cas de glissements de terrain qui sont déclenchés ou que les causes humaines ont aggravé la stabilité.

550 Pour les glissements fortement rétrogressifs, donc pour les grands glissements, Lebus et AL, en 1983, avait répertorié qu'on avait environ vingt pour cent (20 %) des cas au Québec qui avaient été causés par des mauvaises pratiques. Donc quatre-vingts (80 %) des cas sont plutôt causés à l'érosion due aux rivières.

Les éléments aggravants et déclencheurs que nous avons regardés dans le rapport, on les a divisés en trois (3) thèmes distincts. Donc les vibrations et la sismicité, donc les séismes, tout ce qui

555 a un effet sur les pressions d'eau interstitielle, puis on a regardé aussi les activités connexes sur le site.

560 Pour ce qui est des vibrations et de la sismicité, on a relevé quelques activités dont les levés sismiques effectués par camions vibreurs et aussi à l'aide d'explosifs. On a regardé aussi la perforation du tubage à l'aide d'explosifs, la fracturation hydraulique, l'exploitation et le trafic lourd.

565 Donc pour les levés sismiques, autant effectués par camions vibreurs qu'à l'aide d'explosifs, et la perforation du tubage et le trafic lourd, on a constaté que les vibrations générées ou la sismicité induite par ces activités étaient trop faibles, donc il y avait pas d'effets significatifs sur la stabilité des pentes.

570 Pour la fracturation hydraulique, on a regardé en premier les microséismes, donc lors vraiment des fracs. Dans le rapport du BAPE c'était mentionné que les séismes supérieurs à quatre point cinq (4,5) peuvent générer des glissements de terrain. C'est aussi ce qu'il y a dans la littérature.

Donc les microséismes générés par la fracturation hydraulique sont de l'ordre de dix à la moins un point six ($10^{-1,6}$) à dix à la moins trois point six ($10^{-3,6}$), donc ce qui est très très faible, donc ils ne peuvent pas provoquer de glissements de terrain.

575 On a aussi regardé la sismicité induite. Donc, dans certains cas, on avait dans la littérature que le cas à Bâle, où c'est de la fracturation hydraulique mais pas pour le gaz de schiste, qui est non plus pas tout à fait dans les mêmes conditions, qui est beaucoup plus profond que qu'est-ce qu'on a ici, on avait aussi le cas de Blackpool en Angleterre où des séismes ont été provoqués par la fracturation hydraulique, donc avec des magnitudes de deux point trois (2,3) allant jusqu'à quatre point cinq (4,5) pour Bâle, donc dans ce cas-là, le Comité avait fait comme constat qu'il pourrait être possible que la sismicité induite par la fracturation hydraulique puisse avoir un effet sur la fréquence des tremblements de terre. Puis comme il y en a jusqu'à quatre point cinq (4,5), bien ils pourraient éventuellement déclencher des glissements de terrain.

585 On a aussi regardé la sismicité induite lors de l'exploitation. Donc il y avait aussi, dans la littérature, des cas de sismicité induite, donc des tremblements de terre qui sont causés à la suite de l'exploitation gazière qui étaient rapportés dans la littérature, pas nécessairement pour les gaz de schiste mais aussi pour de l'exploitation plus conventionnelle.

590 Donc dans ce cas-là, nous avons dit aussi que la sismicité induite par l'exploitation pouvait peut-être avoir un effet sur la fréquence des tremblements de terre et pourrait éventuellement déclencher des glissements de terrain.

595 Donc le Comité était d'avis qu'une étude portant sur les effets de la fracturation hydraulique et sur l'exploitation du gaz de schiste sur la sismicité induite devrait être réalisée afin de voir si elle avait vraiment un potentiel, là, pour déclencher des glissements de terrain, puis elle devrait statuer sur la magnitude des séismes qui pourraient être provoqués.

600 Donc le deuxième thème, les pressions d'eau interstitielle. Donc on a regardé pour la migration des gaz, soit par une fuite entre le puits et la formation géologique. On a aussi regardé la migration des gaz par la fracturation hydraulique comme telle, le battage de tubage aussi lorsque le puits est installé. On a aussi regardé les transmissions des pressions lors de la fracturation hydraulique par la roche.

605 Donc seulement vous dire que, pour les pressions d'eau interstitielle, donc dans un massif dans une pente, on voit ici une pente, il y a de l'eau à l'intérieur, donc le massif est plein d'eau et il y a un écoulement qui d'habitude s'en va du sommet vers le bas de la pente. Il y a des pressions aussi qui sont créées.

610 Donc si on prend au sommet du talus, les pressions sont plutôt vers le bas, donc on a plutôt des pressions descendantes, tandis qu'à la base, on peut avoir des pressions ascendantes. Donc dans certains cas, on va avoir, là, des puits qu'on appelle jaillissants ou des pressions artésiennes. Donc, lorsqu'on va faire un forage, bien, l'eau va être plus haute, là, que la base du sol.

615 Ces pressions artésiennes là, à la base des talus, sont très néfastes sur la stabilité, donc lorsqu'elles sont augmentées peuvent déclencher des glissements de terrain.

620 Pour la migration des gaz, c'est connu au Québec que notre sol qui est plus perméable; souvent on fait des forages dans le sable des graviers juste en dessous de l'argile ou dans le till et on va trouver souvent de l'accumulation de gaz qui vient de la roche fracturée. Donc c'est connu, mais cette accumulation de gaz là est comme en équilibre avec toutes les conditions du talus.

PAR LE PRÉSIDENT :

625 Madame Potvin, on arrive bientôt au terme du temps qui était prévu. Alors je sais pas si vous en avez encore pour longtemps là, mais je pense qu'on devrait en arriver à conclure.

PAR Mme JANELLE POTVIN :

630 Est-ce que vous me donnez encore trois (3) minutes?

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous donne trois (3) minutes madame.

635

PAR Mme JANELLE POTVIN :

Trois (3) minutes, oui.

640

Donc pour la fuite entre la formation et le puits, donc dans les documents du BAPE, souvent il était difficile de ne pas avoir une certaine fuite, donc cette fuite-là pourrait être distribuée dans le till et avoir une augmentation des pressions d'eau interstitielle.

645

Donc, comme il est difficile d'éliminer totalement les fuites, donc on s'est demandé s'il pouvait y avoir un effet sur la stabilité des talus, mais pour l'instant, comme il y a vraiment peu de connaissances, il est difficile de tirer des conclusions sur l'importance de cet effet pour l'augmentation des pressions.

650

Donc, le Comité est d'avis qu'une étude scientifique pourrait être réalisée considérant le manque d'information, puis elle devra entre autres statuer sur la propagation du gaz et de son effet.

655

Donc d'ici à ce que l'étude soit faite – mais les puits, comme on disait, devraient être implantés à l'extérieur des zones aussi pour l'effet. S'il y a pas de cartographie pour la distance d'un talus de plus de dix mètres (10 m) de hauteur, donc qui peut être affecté par de grands glissements, le Comité est d'avis que le puits devrait être mis à deux mille mètres (2000 m) d'un talus de plus de dix mètres (10 m). Et aussi, pour des mesures préventives, donc d'éviter les augmentations de pressions d'eau donc avec la pose de piézomètres.

660

Pour ce qui est de la transmission des pressions par la fracturation, donc lors de la fracturation, il y a de l'eau qui est injectée sous pression, cette pression-là est de soixante (60 000) à soixante-dix mille (70 000) MPa, donc comme c'est un milieu saturé et en condition non drainée, bien, jusqu'à temps que la roche fracture, il y a une pression qui est appliquée sur le roc et on se demande si elle est appliquée, là, jusqu'à l'argile puis qui pourrait avoir des effets sur l'augmentation des pressions d'eau aussi à cet effet-là.

665

670

Donc encore une fois le manque d'information, et le peu de connaissances sur les propriétés physiques des formations rocheuses, on disait que ce n'était pas possible d'évaluer adéquatement, là, la probabilité que ça entraîne des glissements de terrain. Toutefois, selon aussi les experts universitaires qu'on a consultés, mais ça nous semble peu probable. Par contre, bien, on recommande toutefois qu'il y ait une étude sur ça, sur ce sujet.

675 Donc la fracturation hydraulique comme telle, selon une étude effectuée aux États-Unis, il y a beaucoup, la fracturation contribuerait à augmenter la connectivité hydraulique entre le roc profond et la partie superficielle, mais le contexte québécois, là, est vraiment très différent. Dans ce cas-ci, on a un shale de Lorraine qui a une très faible perméabilité qui, selon les documents, empêcherait la connectivité hydraulique.

680 Par contre, on a encore une mauvaise connaissance de la dynamique hydrologique des formations rocheuses profondes et la géologie structurale aussi à grande échelle, mais c'est quelque chose qui a été regardé, là, dans une autre étude. Donc pour nous, ça restait aussi une possibilité, là, qu'on pouvait pas complètement écarter.

685 Pour le battage des tubages, donc compte tenu qu'on recommande que les puits soient à l'extérieur des zones cartographiées, donc il devrait pas avoir d'effets pour le battage des tubages.

690 Ensuite les activités connexes sur le site. On a regardé la surcharge au sommet. Il y a beaucoup d'entreposage d'eau et d'équipement, les déblais et les excavations à la base du talus vont être surtout faits pour les chemins d'accès, et les concentrations d'eau vers la pente, donc la gestion de l'eau sur le terrain peut être tout des éléments néfastes à la stabilité. Donc ces travaux sont néfastes, mais si on les fait à l'extérieur des bandes de protection définies dans le rapport, bien, ils n'auront pas d'effets sur la stabilité.

695 Donc la conclusion pour le R1-1, donc les risques potentiels sur l'industrie des gaz de schiste! Bien, la cartographie devrait permettre que les installations ne soient pas touchées par un glissement de terrain. On a aussi dit que les secteurs les plus exposés étaient déjà cartographiés, puis les travaux de cartographie se poursuivent.

700 Pour ce qui est du projet 1-2, donc que l'industrie ait des effets sur les stabilités des talus! Bien, le respect des bandes de protection définies dans le présent rapport permettra d'éviter de compromettre les conditions d'équilibre en attendant le résultat des études. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

705 Alors merci beaucoup madame Potvin.

710 Avant de passer la parole à la prochaine présentation, je rappelle qu'on va ouvrir le registre après la prochaine présentation. Évidemment, nous allons accueillir les questions qui portent sur les présentations de façon à pouvoir profiter de l'expertise qui est en salle afin de pouvoir répondre adéquatement, là, aux questions qui pourraient être posées par le public.

Alors je vous demanderais s'il vous plaît de concentrer les questions sur les présentations qui ont été faites.

715

GESTION DES RISQUES

PAR LE PRÉSIDENT :

720

Alors je laisse la parole à madame Francine Belleau du ministère de la Sécurité publique pour ce qui est d'une présentation sur la gestion des risques.

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

725

Bonjour. Alors en cette fin de présentation, je vais vous faire un survol rapide du rôle et du mandat du ministère de la Sécurité publique; ensuite on abordera de façon générale le processus de gestion des risques et comment on peut l'appliquer à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

730

Donc le ministère de la Sécurité publique vise à diminuer la vulnérabilité des citoyens du Québec face aux risques liés à la criminalité bien entendu et aux sinistres. Pour ce faire, notamment en matière de sécurité civile et incendie, il met en place des instances pour favoriser la concertation et la coordination des intervenants, pour conseiller les autorités municipales et régionales et aussi soutenir les autorités gouvernementales lors de sinistre, en coordonnant l'action de l'ensemble des ministères et organismes.

735

Pour ce faire, la Direction générale de la sécurité civile dispose d'un gros effectif d'environ cent quatre-vingts (180) personnes dont près de la moitié sont dédiées actuellement à la résolution de l'assistance financière, là, des derniers sinistres, une soixantaine de conseillers en région qui assurent les conseils auprès des autorités municipales pour la préparation, la prévention et, lorsqu'il y a des interventions, les soutenir pour leur ouvrir les outils et les services des autres ministères et organismes.

740

Vous aurez compris que sans l'expertise des collègues dans les autres ministères et organisations, on n'est rien.

745

Pour ce faire, pour assurer la concertation et la coordination de l'ensemble des connaissances des experts et des personnes dans les ministères et organismes notamment, le gouvernement dispose de trois (3) mécanismes, un quatrième qui est présent dans les municipalités avec les organisations municipales de sécurité civile.

750

Les trois (3) organismes gouvernementaux sont à différents paliers, le Comité de sécurité civile regroupe une douzaine de sous-ministres en titre sous la Direction du secrétaire général de l'État pour les grandes orientations stratégiques.

755 Une quarantaine de ministères et organismes sont regroupés sous l'Organisation de sécurité civile, ce sont des directeurs ou des sous-ministres associés, des directeurs en autorité qui connaissent bien leur appareil ministériel.

760 Et il y a la même déclinaison dans les dix-sept (17) régions administratives du gouvernement du Québec pour assurer les services et là, on se rapproche des municipalités et des services directs, là, auprès du milieu.

765 L'outil de gestion qu'a développé l'Organisation de sécurité civile pour assurer ces services-là s'appelle le Plan national de sécurité civile. On peut en trouver une description sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique. Comme c'est indiqué, il assure la concertation de tous les ministères et organismes, je dis bien tous, bien qu'une quarantaine soient plus directement interpellés par les seize (16) missions qui sont dans ce plan-là, et il respecte les champs d'expertise.

770 Maintenant, si vous permettez, je vais vous expliquer un petit peu le concept de risque en sécurité civile parce que la notion de risque est utilisée dans bien des domaines. Donc en sécurité civile, c'est la combinaison du phénomène dangereux, qu'on appelle maintenant, dans la francophonie, l'aléa, en anglais c'est le hazard, le danger aussi, donc la présence un peu de zones de glissement de terrain, de zones d'inondation, et combinés à la vulnérabilité, c'est-à-dire les éléments qui sont exposés.

775 Plus visuellement parlant, donc un aléa: présence d'un barrage, zone à tremblement de terre, une belle rivière qui, par année, déborde un peu, parfois au cours des vingt (20) ans beaucoup, au cours des temps plus longs, encore plus, ou la possibilité d'incendies de forêt, une période sèche, peu de pluie, donc, une forêt d'épinettes et voilà.

780 Si des éléments sont exposés face à ces aléas-là, on aura alors la présence d'un risque qu'il faudra documenter. Le processus de gestion des risques qu'on a préconisé au ministère de la Sécurité publique est un outil qui pourrait permettre de bien comprendre l'ensemble des risques sur un territoire. C'est inspiré d'une norme australienne-néo-zélandaise qui remonte au début des années
785 deux mille pour ce qui est de ces localités-là dans le développement.

790 Le processus de gestion du MSP, lui, a été adopté début 2008. La pertinence de notre choix a été confirmée par les organisations internationales et l'Association canadienne de normalisation qui, à la fin de 2008-début 2009, ont aussi adopté des normes qui s'en inspirent largement.

Dans ce processus-là, on préconise la mise en place d'une gestion permanente de la présence des risques pour une prise en compte constante et systématique dans la gestion et les décisions courantes partout dans un milieu.

795 Cette démarche-là, nous, on l'a confirmée dans des documents de référence, notamment celui qui porte sur la gestion des risques en sécurité civile, document qui a été déposé auprès de la Commission, donc qu'on peut trouver auprès du BAPE, mais également dans le site du ministère, et ces documents-là ont été déposés en 2008.

800 La Politique de sécurité civile également nouvellement adoptée, donc en février de cette année, reprend aussi ces principes-là et les confirme. Rapidement, la Politique se base aussi sur cinq (5) grandes orientations qui sont aussi confirmées au niveau international.

805 Donc de consolider l'actuel système de sécurité civile avec la responsabilisation de tous les acteurs; l'amélioration des connaissances, de la connaissance des risques, le genre d'activité qu'on fait actuellement avec les audiences du BAPE et celles passés c'est un exemple, d'accroître le partage d'informations, développement des compétences, recourir en priorité à la prévention et, bien sûr, renforcer la capacité de réponses aux catastrophes.

810 La figure qui vous est présentée ici est celle qu'on retrouve dans notre document de référence sur la gestion des risques. Dans les normes que je vous ai citées, elle est légèrement différente, mais c'est le même principe. Elle s'appuie, comme on a dit, sur les enjeux relatifs aux risques qui sont l'affaire de plus d'un service; dans une municipalité, c'est l'ensemble des services qui devrait s'en préoccuper, de même pour tous les paliers.

815 Elle favorise la mobilisation et la concertation, comme on a dit, pour prendre en compte les risques de sinistre dans les décisions courantes. Bien que développée majoritairement pour une application au palier suprarégional, ça peut s'appliquer dans des domaines ou secteurs d'activité variés.

820 Le processus de gestion des risques! Bien qu'on le présente un peu comme des étapes ici de même que dans l'outil qu'on a développé dans le cadre des préoccupations qui avaient été soulevées pour l'industrie de l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste en 2010, les étapes peuvent être itératives.

825 Donc l'objectif premier peut-être dans la gestion des risques, c'est de procéder à une appréciation des risques. Quand on l'applique à une activité en particulier, bien, c'est de documenter davantage, d'apprécier l'aléa qu'on a face à nous, quels sont les sinistres qui peuvent survenir dans cette industrie-là et quand on positionne un puits, bien, quel est le milieu qui pourrait être affecté.

830

Donc pour ce qui est plus spécifiquement dans les étapes qu'on a présentées brièvement tantôt! L'établissement du contexte, les démarches qui sont en cours, comme je viens de le dire, font partie de l'établissement du contexte, la révision de la législation, la prise en compte de ces règles-là qu'on trouve dans les différentes lois, connaître ces lois-là.

835

La concertation pour établir les mesures de traitement, elle va être aussi importante, de vérifier qu'est-ce qu'on peut mettre comme mesures de traitement pour éviter, pour prévenir les risques, les sinistres.

840

Et la préparation et la révision des outils. Comme je vous ai dit, le document d'outils de planification qu'on a déposé en 2010, avec une petite mise à jour en 2013, demandera à être révisé davantage à la lumière des activités, là, qui sont faites ici au niveau du Bureau d'audiences publiques et des décisions par rapport au développement sur le terrain de cette industrie-là.

845

Dans l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, les études de danger sont en cours de présentation, donc on les a, on en a en partie, certaines devront être développées davantage possiblement.

850

Donc madame Potvin du ministère des Transports vous a parlé des glissements de terrain, la semaine prochaine monsieur Lacoursière parlera de la gestion des risques technologiques, donc c'est toutes des informations qui permettent d'apprécier, de caractériser l'aléa qu'on a avec cette industrie-là.

855

Et l'application sur le territoire concerné, bien, il est probablement plus facile de l'appréhender sur une base suprarégionale une fois qu'on a toutes ces informations.

860

Pour ce qui est du traitement des risques, c'est de planifier la mise en œuvre des principales mesures de prévention des sinistres. Quand on est à caractériser l'ensemble des risques qui peuvent se produire sur un territoire, c'est un outil qui permet, c'est une étape qui permet de prioriser le traitement, de voir quelles mesures de traitement on peut mettre en place sur une échelle de temps.

865

La même chose si on l'applique à une industrie en particulier, qu'est-ce qu'on peut mettre en place comme mesures de prévention. Ça peut aller de la législation à modifier, du choix des sites, on peut voir, donc, le choix des sites, les mesures de surveillance à mettre en place, les équipements, les pratiques sécuritaires qui appartiennent majoritairement à l'exploitant.

870

Mais aussi, lorsqu'il faut passer, il faut quand même prévoir la préparation, donc les mesures d'urgence de l'entreprise, chaque site devrait avoir un plan de mesures d'urgence relié à celui de l'exploitant, de la corporation, et arrimé étroitement avec ceux des plans de sécurité civile des municipalités inclus dans les schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

Donc l'arrimage avec les services incendie, c'est peut-être le point qui est le plus important – et de sécurité civile – sécurité incendie et sécurité civile, de façon à ce que les deux (2) parties sachent qu'est-ce qu'il faut faire, là, lorsqu'il survient un événement accidentel sur un site d'exploitation ou d'exploration des gaz de schiste.

875

Bien sûr prévoir aussi, ça permet en même temps, quand il y a un dialogue qui est mis en place entre l'exploitant et la ou les municipalités, de prévoir les équipements nécessaires, les procédures d'intervention, la formation des intervenants des deux (2) côtés.

880

Le traitement des risques, bien sûr, si c'est requis, l'intervention et le rétablissement, bien, c'est les mesures habituelles qui sont mises en place et l'activation des plans de mesures d'urgence locales et de l'entreprise.

Alors voilà, je crois que j'ai été plus rapide que mes collègues, est-ce que ça va?

885

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie beaucoup madame Belleau.

890

Alors écoutez, nous allons présentement prendre une pause. Alors je vous rappelle que la Commission entendra les questions qui portent sur les trois (3) sujets qui nous ont été présentés, c'est-à-dire les scénarios de développement de l'industrie, l'analyse des risques naturels ainsi que la gestion des risques.

895

Alors une pause de quinze (15) minutes et nous vous revenons tout à l'heure.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

900

**PÉRIODE DE QUESTIONS
RICHARD CHARTIER**

905

PAR LE PRÉSIDENT :

910

Alors avant de procéder à la période de questions qui porte sur les présentations qui viennent d'avoir lieu, je vous rappellerai que ce soir, nous allons avoir d'autres présentations qui portent notamment sur l'hydrogéologie des formations profondes avec une présentation du MDDEFP, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ainsi qu'une collaboration du Centre d'expertise hydrique du Québec, et nous aborderons aussi le sujet du risque des contaminations des eaux souterraines, une présentation du ministère des Ressources naturelles.

915

Je rappellerai aussi que demain en après-midi, nous abordons le sujet de la disponibilité de la ressource en eau, une présentation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et aussi mercredi en soirée, nous allons avoir une présentation sur la gestion des eaux de reflux et des boues de forage, une autre présentation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

920

Alors je vais procéder maintenant aux questions. J'inviterais monsieur Richard Chartier à venir se présenter pour des questions.

925

Alors comme je l'ai rappelé tout à l'heure, pas de préambule, on cible essentiellement les sujets qui ont été présentés et on s'adresse au président de la Commission.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

930

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Chartier, bonjour.

935

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Suite à notre conversation hier, je vous ai apporté les fameuses cartes que je vous avais promises sur les sites contaminés, qui représentent trois point dix-sept milliards (3,17 G\$).

940

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je vous demanderais de les déposer à madame Harvey à l'arrière s'il vous plaît.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

945 Très bien.

PAR LE PRÉSIDENT :

950 Alors si vous voulez poser vos questions.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

955 Ça avait été une de mes questions hier sur l'économie.

 Ma deuxième question est encore sur l'économie.

PAR LE PRÉSIDENT :

960 Est-ce que c'est en lien avec les sujets qui ont été présentés, monsieur Chartier?

PAR M. RICHARD CHARTIER :

965 Oui, bien, si on veut.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Les présentations qui ont eu lieu tout à l'heure?

PAR M. RICHARD CHARTIER :

970 Oui, si on veut. Il y en a qui font partie de ça dans le questionnement total.

PAR LE PRÉSIDENT :

975 Parce que comme je l'ai signalé dans la présentation, il faut bien s'assurer...

PAR M. RICHARD CHARTIER :

980 Mais c'est une journée qui est sur l'économie.

PAR LE PRÉSIDENT :

Permettez-moi, monsieur Chartier, de compléter, je vous ai pas coupé la parole, je vous demanderais de respecter la présidence.

985

Alors évidemment, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on a la possibilité de pouvoir interroger les personnes-ressources qui se sont déplacées pour parler spécifiquement des sujets qu'on a présentés tout à l'heure, alors je vous demanderais, autant que possible, de concentrer vos questions. Sinon, je vais être obligé de vous signaler que le sujet va être éventuellement élaboré ultérieurement en fonction de la question que vous avez posée.

990

Alors permettez-nous de profiter de votre questionnement en lien avec les sujets qu'on a abordés, monsieur Chartier.

995

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Parfait. Ma question était que le volet d'aujourd'hui, c'était l'économie, non, si on regarde le calendrier?

1000

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je vous rappelle les sujets : ici, on est mardi le 1^{er} avril à treize heures (13 h), analyse des risques naturels, le scénario de développement de l'industrie et la gestion des risques.

1005

C'est bien évident que si vous avez des questions à caractère économique qui portent sur le scénario de développement de l'industrie, on va les accepter.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1010

Bon! Ma question était celle-ci. Est-ce que le ministère de l'Environnement peut quantifier le déversement de la catastrophe de Mégantic, Pointe-Noire à Sept-Îles, BPC Pointe-Claire, et on parle de la Sécurité civile, la CSST, tout ce qui englobe les risques, est-ce que ces calculs-là sur l'économie a été faite?

1015

Est-ce qu'il y a des calculs qui ont été faits sur ces enjeux-là totalisant tous les risques, CSST, formation des pompiers, des nouveaux systèmes de sécurité, des plans d'urgence? La totalité des tous ces risques-là, est-ce qu'on a quantifié les coûts?

PAR LE PRÉSIDENT :

1020

Permettez-moi de vous demander de peut-être mettre une mise en contexte de vos questions. Parce que les sujets que vous m'avez présentés tout à l'heure portent sur des évènements que je peux difficilement relier au gaz de schiste dans la vallée du St-Laurent, des basses-terres du St-Laurent.

1025

Est-ce que vous pourriez m'expliquer le contexte qui vous amène à parler de ces évènements-là, de façon à se qu'on puisse les relier éventuellement au sujet qu'on traite aujourd'hui?

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1030

Oui, on les relie à l'économie. On a l'économie. On a une colonne des dépenses dans une économie, et quand on parle de ces chiffres-là, ce que je veux apporter comme exemple, c'est que, est-ce que les coûts d'opération, les coûts de l'industrie via les redevances, est-ce que c'est rentable pour les Québécois?

1035

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, c'est une question qui est vaste, on va essayer d'explorer de quelle façon on pourrait y répondre.

1040

Alors je laisserais peut-être la parole tout d'abord au ministère du Développement durable pour savoir s'il y a des éléments ou encore la Sécurité publique?

1045

Parce qu'il va falloir y trouver un lien aussi avec les gaz de schiste, monsieur Chartier. C'est ça notre préoccupation.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Le lien, c'est le risque.

1050

PAR LE PRÉSIDENT :

1055

Oui, c'est le risque, mais là, on vient de parler d'évènements qui sont, disons, je pourrais dire éloignés des gaz de schiste. Je comprends le lien qu'on pourrait faire, à savoir quels sont les coûts reliés à la gestion des catastrophes, puis ce que je comprends aussi, c'est que vous voulez faire un lien en fonction de l'exploitation éventuelle des gaz de schiste puis de savoir dans quelles mesures ça pourrait affecter la rentabilité ou le coût social que ça pourrait représenter.

1060 Est-ce qu'on commence à cerner un peu plus? Là, je vous aide beaucoup, monsieur Chartier, mais aidez-nous aussi, là.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1065 C'est ça, l'étude, c'est l'étude environnementale stratégique, c'était censé concerner ces volets-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1070 Oui, mais pas Lac-Mégantic, pas la fuite à Pointe-Noire.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Pourquoi?

1075 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1080 Bien écoutez, c'est pas à moi de répondre aux questions, c'est aux gens qui sont ici, là. Je veux dire, j'essaie autant que possible de mettre en contexte les questions que vous posez, puis dans quelles mesures on peut y faire un lien avec les gaz de schiste.

Alors allons-y, je pourrais permettre à madame Belleau, si vous avez des éléments d'informations pour répondre à monsieur Chartier?

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

1085 On peut trouver des éléments d'information. Malheureusement, moi, je ne les ai pas par-devers moi, ma spécialité n'étant pas ce domaine-là des coûts reliés aux catastrophes.

1090 Toutefois, si on peut le prendre en différé, on peut voir ce qu'on peut faire au ministère. Je suis désolée, mais à brûle-pourpoint comme ça, on n'a pas ces chiffres-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1095 Alors monsieur Chartier, je pourrais peut-être vous répondre que ce sujet-là plus précisément pourra être traité à la séance du 16 avril en après-midi. On parle de pertinence économique. À ma connaissance, le 16 avril, c'est monsieur Bernard, c'est bien ça, et monsieur Sauvé effectivement.

1100 Alors écoutez, je crois pas qu'on puisse avoir une information détaillée à ce sujet-là pour ce qui est des coûts économiques et éventuels qu'il pourrait y avoir en lien avec d'éventuelles catastrophes, alors je vous inviterais peut-être à nous revenir à la séance du 16, pour qu'on puisse traiter ce sujet-là.

Est-ce que vous avez une autre question?

1105 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Oui. Pour la Sécurité civile. Je me demandais si la Sécurité civile peut prétendre avoir des plans d'urgence, si justement il y aurait déversement, des risques, des explosions dues à des installations pétrolières, l'industrie sur nos territoires au Québec?

1110 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors je crois que madame Belleau a effleuré en quelque sorte le sujet en lien avec les risques naturels.

1115 Je tiens à souligner qu'à notre programmation, on a de prévue une présentation de monsieur Lacoursière pour ce qui est des risques technologiques, mais on pourrait peut-être entendre les gens de la Sécurité civile, du ministère de la Sécurité publique, pour peut-être nous brosser un portrait des exigences qu'on fixe à l'industrie dans un contexte de sécurité civile.

1120 Vous nous avez parlé qu'il y a des développements, des plans de sécurité civile au niveau régional, au niveau local, intégration des plans d'urgence des entreprises avec ceux des municipalités.

1125 Est-ce que vous pourriez élaborer dans cet élément-là s'il vous plaît, madame Belleau?

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

1130 D'abord préciser que les plans de sécurité civile au palier provincial comme dans les municipalités se veulent des plans de mesures d'urgence, tous risques, donc une préparation générale à faire face à tout sinistre, à tout accident qui peut se produire ou tout sinistre qui soit une catastrophe naturelle ou un évènement accidentel avec une industrie.

1135 Une préparation générale, ça comprend d'avoir un système d'alerte, de mobilisation des intervenants, une structure de coordination de l'intervention, les arrimages effectués avec l'Organisation régionale de sécurité civile pour les services gouvernementaux.

1140 Môme chose pour ce qui est du palier régional, donc de l'Organisation régionale de sécurité civile. Elle a un plan régional de sécurité civile, les dix-sept (17) régions administratives en ont un plan de cette nature-là qui est un plan général. C'est un plan tous risques. On l'ouvre, c'est notre coffre à outils et on l'utilise selon ce qu'on a besoin.

1145 S'il manque un élément, bien, on va le chercher là où il est dans l'appareil gouvernemental ou hors du gouvernement.

Quant aux entreprises, c'est un système, il n'y a pas d'obligation légale comme telle à ma connaissance, du moins pas dans la Loi de sécurité civile. Par contre, il y a des systèmes de gestion volontaire, et la plupart des entreprises, je dirais même la majorité vont avoir des plans de mesures d'urgence.

1150 Il s'agit, quand c'est une entreprise qui va s'installer dans un nouveau milieu, de s'assurer que cette entreprise-là a fait les liens appropriés et s'est arrimée étroitement avec les mesures d'urgence locales.

1155 Ce qui est fait en général, parce que l'entreprise elle-même va demander aussi des services auprès du service de sécurité incendie par exemple pour s'assurer de les avoir également.

1160 Donc en gros, je pense que c'est ce qu'il faut faire. Ce qu'on fait quand il y a un nouveau risque, c'est de regarder pour ce qui est de ce risque-là, y a-t-il des particularités à prévoir, des nouveaux équipements, de la formation supplémentaire.

1165 Il existe déjà des choses, je dis pas que les services incendie ne sont pas capables d'intervenir, parce que c'est quand même beaucoup, c'est du gaz, donc des matières inflammables, quelques matières toxiques, on va le voir d'ailleurs davantage pour ce qui est des risques technologiques présents sur un site de forage.

C'est donc de s'assurer que les mesures d'interventions sont appropriées.

1170 Il existe un outil d'aide, un guide dans le site Internet pour des interventions avec le gaz naturel ou auprès des services incendie. Les services incendie connaissent quand même ces matières-là d'une certaine manière, mais il faut quand même aller dans chaque site, parce que les municipalités ont parfois des services incendie permanents, d'autres ont des services incendie mixtes, avec des pompiers à temps partiel, donc il faut s'assurer de la formation et il y a du renouvellement dans les troupes, donc c'est un processus continu, comme j'ai dit.

1175

PAR LE PRÉSIDENT :

1180 Peut-être une question complémentaire qui vous est adressée, madame Belleau! Bon
écoutez, vous parlez que les plans de sécurité civile, c'est des plans génériques, c'est-à-dire qu'on
essaie de couvrir de façon générale l'ensemble des risques qui sont présents sur le territoire, mais
lorsqu'il y a une nouvelle industrie qui se présente en région, il doit sûrement y avoir une certaine
adaptation du plan de sécurité civile en fonction du risque éventuel que l'entreprise peut représenter.

1185 Dans quelles mesures faites-vous une supervision ou donnez-vous un support au milieu
municipal dans l'intégration en quelque sorte de ces risques qui sont peut-être nouveaux, de façon à
ce que les gens sur le terrain puissent s'adapter en fonction du nouveau risque qui se présenterait?
Dans quelles mesures vous donnez un encadrement à ce sujet?

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

1190 Je peux vous répondre en partie. Mon collègue qui est à Bécancour, qui est un conseiller en
sécurité civile, pourra peut-être compléter pour ce qui est de son expérience.

1195 En général, les nouvelles industries pour celles qui ont un grand impact en termes de
catastrophe sont normalement soumises à la Procédure d'évaluation environnementale régulière du
ministère de l'Environnement où on collabore avec eux. On fait partie du processus, donc on peut
questionner le promoteur, lui faire ajuster son projet si on voit, parce que c'est un processus itératif,
donc il va nous déposer une analyse des risques technologiques. On va la documenter, on va la
questionner, on va voir les zones d'impact.

1200 Et souvent, il y a des ajustements en cours de préparation avant d'avoir les autorisations
finales. Très souvent dans ce genre de projet là, on demande au ministère de l'Environnement de
mettre une condition au décret adopté par le gouvernement pour qu'il y ait dépôt d'un plan de
mesures d'urgence par l'entreprise, arrimé et concerté. Ce plan doit être déposé auprès de la
1205 municipalité.

Quant à des entreprises qui ne sont pas soumises à ce projet-là ou de nouvelles entreprises,
le travail se fait, je crois, et mon collègue en région pourrait compléter, un travail de discussion et de
soutien.

1210 On va soutenir la municipalité qui souvent, je pense, c'est à la municipalité, c'est une
responsabilité municipale d'aller voir le nouvel arrivant, donc l'entreprise qui arrive sur son territoire,
puis de s'assurer de ces arrimages-là et vice et versa.

1215 Est-ce que monsieur Racine peut compléter?

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, on inviterait monsieur Racine à Bécancour d'éventuellement compléter la réponse de madame Belleau.

1220

Bonjour monsieur Racine.

PAR M. PIERRE RACINE :

1225

Bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

PAR LE PRÉSIDENT :

1230

Très bien. La parole est à vous.

PAR M. PIERRE RACINE :

1235

Bon, en tant que telle, c'est une responsabilité municipale de planifier les mesures d'urgence sur leur territoire.

Nous, ce qu'on recommande, c'est que chaque municipalité ait un plan de mesures d'urgence à jour. C'est à eux de déterminer jusqu'où ils vont dans leur planification.

1240

Ce qui est une bonne pratique par contre, c'est de s'asseoir avec chacune des industries de leur territoire pour savoir c'est quoi les risques inhérents à leurs opérations.

1245

De cette façon-là, les municipalités peuvent en prendre compte lors de leur planification. Ça permet également d'harmoniser leur planification de mesures d'urgence puis de faire les contacts nécessaires pour pouvoir être en mesure de se rejoindre rapidement s'il arrive un évènement malheureux.

PAR LE PRÉSIDENT :

1250

Je vous remercie monsieur Racine.

Alors vous rappeler, monsieur Chartier, qu'on va aborder le sujet concernant le scénario de développement des risques le 8 avril prochain en après-midi, et peut-être au niveau de l'encadrement réglementaire, gouvernance et cadre réglementaire qui doit sûrement inclure la responsabilité municipale en matière de sécurité civile, en soirée toujours le 8 avril.

1255 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Monsieur le Président, juste ajouter, on a tourné autour de la question. Ma question n'était pas ce qu'on m'a donné comme réponse.

1260 Ma question était : est-ce que la Sécurité civile peut dire aux citoyens qu'à chaque municipalité il y a un plan d'urgence sur une catastrophe qui peut arriver avec l'industrie?

PAR LE PRÉSIDENT :

1265 Écoutez, je pense que les éléments de réponse qui vous ont été fournis permettent de cerner la question que vous nous avez posée.

PAR M. RICHARD CHARTIER :

1270 Je parle de la responsabilité de la Sécurité civile, je parle pas de la municipalité.

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vais laisser la parole à monsieur Haemmerli.

1275

PAR LE COMMISSAIRE :

1280 La réponse de madame Belleau, on comprend qu'advenant que l'industrie s'installe, il y a un travail de coordination qui se ferait, de façon à s'assurer que chaque municipalité ait son plan d'urgence. Donc ça, c'est la réponse.

Puis peut-être qu'on peut aller voir avec madame Beaudoin si elle a un complément d'information ou si ça reflète la réalité?

1285 **PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :**

Non, ça reflète bien. Actuellement, ils ont la responsabilité de le faire, mais ne sont pas obligés de le faire. Donc c'est de la recommandation du MSP.

1290 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1295

Merci monsieur Chartier.

1300

GUY ROCHEFORT

PAR LE PRÉSIDENT :

1305

J'inviterais monsieur Guy Rochefort s'il vous plaît à venir poser ses questions.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

Bonjour.

1310

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rochefort, bonjour.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

1315

Ma question est en rapport avec la précédente, ça va porter aussi sur la connaissance des risques relatifs aux produits chimiques utilisés notamment dans le processus de fracturation.

1320

Est-ce qu'une réglementation est prévue à l'effet que les pompiers, les policiers, les municipalités auront en temps réel – puis quand je parle en temps réel, je compare ça par exemple au Centre antipoison où vous pouvez appeler à toutes heures du jour, de la nuit, jours fériés ou pas et vous avez l'information factuelle concernant la nocivité du produit ou les mesures d'urgence de contrepoison.

1325

Bon, la question, ça concerne l'identité, la quantité et les informations données dans les fiches du SIMDUT relativement aux produits chimiques qui seront sur place, sur les lieux de fracturation, est-ce que ces données-là seront disponibles et je dis instantanément? Quand on parle d'instantanément, on va s'entendre, ça signifie avec la rapidité que vous pouvez avoir en accédant à un site Internet.

1330

Pour les pompiers, les policiers, les maires des différentes municipalités, est-ce qu'ils sont en mesure de réagir au moment où il y a un problème?

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors on va essayer d'avoir un élément de réponse suite à votre question.

1335

Alors peut-être, madame Belleau, concernant les éventuelles exigences ou les supports qu'on pourrait donner aux autorités locales en matière de présence de produits particuliers qui pourraient affecter le travail des pompiers en cas d'intervention d'urgence, est-ce qu'il y a un support qui est donné, au niveau provincial, aux autorités locales en matière d'intervention?

1340

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

Premièrement, monsieur a parlé des fiches SIMDUT, c'est une obligation, à ma connaissance – je crois qu'il n'y a pas personne de la Commission de la Santé et Sécurité du Travail ici, mais peut-être que ma collègue du ministère de la Santé pourra compléter.

1345

Alors les fiches SIMDUT, c'est une obligation, à ma connaissance, une obligation légale sous la Loi de la santé et sécurité du travail; donc la présence de ces fiches-là doit être sur le site d'un sinistre, justement dans les plans de mesure d'urgence de l'exploitant, elles vont être incluses. C'est ce qu'on a vu souvent quand on en voit arriver.

1350

Donc les plans de mesures d'urgence, donc toute l'information va être présente.

Pour ce qui est du type de produits qui sont présents sur le site, qu'est-ce que ça fait comme effet au niveau des toxicités, au niveau des effets à la santé, c'est un travail qui est habituellement assuré par la Direction de santé publique.

1355

Bien entendu, j'ai compris votre question, monsieur, que c'était les policiers, les pompiers; ils ont des outils qui servent dans le transport des matières dangereuses, principalement, mais qui sont aussi applicables pour l'industrie. On parle ici du guide CANUTEC, et c'est un service 24-7 qui est toujours en ligne.

1360

Donc l'information des services incendie s'y réfère très très très rapidement quand l'information n'est pas disponible directement.

1365

Encore là, on va marteler, c'est un processus de gestion des risques que préconise – qu'ont ait à appréhender ça avant qu'arrive l'incident bien entendu. Donc d'avoir ça déjà dans les cartons, dans la façon d'intervenir – c'est pour ça que tantôt, dans la présentation, bien que je n'aie pas insisté beaucoup, où on a dit que c'est un travail d'arrimage, de concertation, de discussion.

1370

C'est pas tant d'avoir ces informations-là dans un document que de s'être assis ensemble, les différents intervenants, et qu'il y ait eu un échange, un dialogue pour dire, bien voici, je m'attends que vous fassiez ceci cela, le service incendie.

1375 Et parallèlement, bien, le service incendie, je parle d'eux parce que c'est souvent les premiers intervenants sur un site, donc ils vont dire aussi, bien, qu'est-ce que vous allez faire, vous, comme exploitant! Quelles sont les matières dangereuses qui sont présentes sur votre site? Qu'est-ce qu'il faut que je fasse, qu'est-ce qu'il faut que je ne fasse pas comme service incendie! C'est le dialogue à établir.

1380 Maintenant, peut-être que la personne de la Santé publique, celle du ministère de la Santé pourrait compléter si elle le désire?

PAR LE PRÉSIDENT :

1385 Alors les gens de la Santé publique, est-ce que vous avez des éléments d'information complémentaires?

PAR Mme LUCIE LAFLAMME :

1390 Bien écoutez, comme madame Belleau l'a mentionné, c'est un travail de concertation où les Directions de santé publique, en cas d'intervention d'urgence, sont sur place, sont interpellés.

1395 D'un point de vue santé, c'est sûr que dans la mesure où l'information est disponible des produits, nous aussi on a un rôle à jouer, à savoir pour la protection, non seulement des intervenants, puis là, c'est le rôle aussi de la CSST, et de la population.

1400 Mais il faut surtout que l'information soit disponible. À ce moment-là, bien là, c'est ça, en concertation, on peut arriver à trouver, mais vous savez aussi que parfois, il y a des produits qu'on ne connaît pas nécessairement, puis ça, bien, je pense qu'on va y revenir sur la disponibilité de l'information des produits de fracturation et tout, là.

1405 Mais dans la mesure où on connaît les produits, c'est sûr que la Santé publique est interpellée au même titre que la Sécurité publique où on travaille en concertation pour répondre aux urgences.

Je sais pas si ma collègue, ça va!

PAR LE PRÉSIDENT :

1410 Écoutez, je me permettrai de faire un autre pas supplémentaire suite à la réponse que vous avez dite, madame Belleau, concernant la mise en commun de l'information.

1415 Je sais qu'il y a un mécanisme qui s'appelle Le comité mixte municipalités-industries, est-ce qu'eux ont un certain rôle à jouer quant à l'intégration de l'ensemble des informations entre les entreprises et les autorités municipales quant à l'intégration des risques? Et dans quelles mesures eux peuvent s'assurer qu'ils puissent avoir en main l'ensemble des informations qui sont détenues par les entreprises, en fonction d'une éventuelle intervention d'urgence?

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

1420 Les comités mixtes municipalités-industries sont un outil de gestion qui s'inscrit très bien dans le processus de gestion des risques qu'on a mis en place, parce qu'ils fonctionnent tout simplement avec des groupes : donc un groupe analyse de risques, un groupe planification et un groupe communication des risques.

1425 Habituellement, les CMMI sont localisés, on en a une quinzaine à ma connaissance, c'est parce que le chiffre varie pour ce qui est de l'activité de ces comités-là, et on va les retrouver plus dans des milieux où il y a des parcs industriels.

1430 Je peux pas dire qu'il y en a partout sur le territoire qui est visé par l'industrie dont on parle ici.

1435 Est-ce que c'est le meilleur outil, je crois que c'est une décision d'abord municipale et avec l'industrie, mais pour ce qui est de cette utilisation-là, on va faire les mêmes travaux que ce que vous venez de dire. Quand on fait un CMMI, le groupe analyse de risques va regarder l'ensemble des industries présentes dans le parc industriel par exemple, va documenter les différents événements accidentels qui peuvent se produire d'un site à l'autre, ça, c'est l'entreprise qui va le faire, parce que c'est elle qui connaît son industrie, c'est elle qui connaît les accidents qui peuvent se produire. Et là, il y a un dialogue qui s'installe dans ce groupe-là.

1440 Une fois que les travaux sont complétés, qu'on connaît par exemple les rayons d'impact du pire scénario d'accident et du scénario le plus réaliste, on a des jargons pour ça, on va parler de scénarios normalisés ou scénarios alternatifs, mais voyons que c'est le pire scénario et le scénario le plus probable, bien là, on va passer cette information-là au second groupe qui s'appelle le groupe de planification où là, on va retrouver plus d'intervenants d'urgence que des scientifiques par exemple

1445 dans le premier groupe.

Donc dans le groupe analyse de risques, ce que va vous présenter monsieur Lacoursière, c'est un peu un travail que ferait un groupe analyse de risques.

1450 Ce sont des scientifiques, c'est des données scientifiques, ce sont des ingénieurs, des ingénieurs de l'industrie ou des industries qui vont documenter de la recherche scientifique et des gens de santé vont questionner les gens de Sécurité civile, les gens du ministère de l'Environnement, les différents spécialistes dans leur secteur peuvent questionner cette analyse scientifique.

1455 Partant des résultats de cette analyse technique, on va transférer l'information, parce qu'une fois qu'un service incendie a de l'information comme ça, donc oui, j'ai une industrie ici qui possède tels types de risques, tels types d'accidents, bon, ça peut être un incendie, une explosion, un nuage toxique, maintenant qu'est-ce que je peux faire comme intervention! Comment je m'y prépare! Est-ce que j'ai les équipements pour aller sur le site! Est-ce que je dois avoir un équipement d'encapsulation,
1460 c'est des questions que va se poser le groupe planification.

Dans ce que je vous ai expliqué dans ma présentation, on appelait ça le traitement des risques, les mesures à mettre en place pour la préparation.

1465 Aussi, dans ce genre de groupe-là, les deux (2) groupes, on va aussi regarder des mesures de prévention. Bien sûr dans un CMMI où même l'industrie, avant de s'installer, elle va regarder les différents risques avant de s'installer sur un site en particulier, elle va regarder ses installations. Il faut pas oublier, entre autres pour l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, je pense que pour faire le forage, ce sont quand même des équipements coûteux. Il y a des risques, il y a des conséquences
1470 que l'entreprise va aussi tenir compte. Habituellement, les entreprises ont quand même une approche de sécurité qui couvre plusieurs volets, les citoyens, leurs entreprises, leurs travailleurs, ils ont différents objectifs. Donc ça, c'est relativement bien mis en place.

Est-ce que j'ai été assez claire? Est-ce que vous voulez avoir un complément d'information?

1475

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, bien, écoutez, pour résumer, madame Belleau! Ce que je comprends, c'est que les premiers répondants ont, pour ce qui est spécifiquement des produits toxiques pour lesquels les premiers répondants pourraient éventuellement être exposés, ils peuvent se référer à la banque
1480 CANUTEC qui disponible vingt-quatre heures (24 h) par jour.

Autrement, bien, un peu la piste du CMMI, mais il ya toujours, si un des outils autrement dit en terme d'échange d'information entre l'entreprise et la municipalité pour intégrer les risques spécifiques que certaines entreprises pourraient représenter dans le milieu, de façon à favoriser l'intégration au
1485 plan des mesures d'urgence.

Est-ce que je résume assez bien?

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

1490

Oui, vous résumez assez bien quand c'est dans l'élément préparation.

1495

Quand c'est dans l'intervention comme telle, écoutez, tout ce déroule habituellement très très rapidement, mais on a des gens de l'industrie qui sont présents. Eux, ils ont en place les fiches SIMDUT, ils connaissent ce qu'ils ont sur le site et ils sont capables d'alimenter les services d'urgence de première ligne qui arrivent sur l'évènement.

1500

Après, on va documenter davantage, parce qu'il peut arriver que justement, s'il y a un incendie où il y a des matières chimiques présentes qu'il pourrait y avoir transformation chimique. Écoutez, ça, on va le voir à mesure que l'évènement arrive.

Mais en général, les intervenants d'urgence le savent très rapidement ce à quoi ils ont affaire en face d'eux.

1505

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame Belleau.

1510

Écoutez, peut-être rappeler que pour ce qui est de la gestion du risque technologique, je crois que c'est le 8 avril prochain avec monsieur Lacoursière, alors on pourra peut-être approfondir le sujet.

Je cède la parole à mon collègue monsieur Haemmerli.

1515

PAR LE COMMISSAIRE :

Peut-être juste un complément d'information au sujet des produits utilisés qui est une préoccupation de monsieur Rochefort. Je prévoyais aller voir monsieur Charles Lamontagne demain, mais ça va aujourd'hui!

1520

On évoque dans vos travaux le secret des recettes et on évoque aussi, il existe un règlement qui vous donne accès aux données et aux produits qui sont utilisés.

1525

Comment ça se passe dans le cas qui préoccupe monsieur Rochefort, est-ce que ces données sont accessibles non seulement à vous, mais aux services d'urgence?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1530 Il y a pas de secret des recettes au Québec. Si l'activité est encadrée par un certificat d'autorisation, on peut exiger la divulgation des produits utilisés. À ce moment-là, les produits sont connus.

1535 Il peut y avoir un secret de la recette vis-à-vis le public, parce que c'est quand même une recherche ou des travaux qui ont mené à la recette que l'industrie a pu dépenser beaucoup d'argent pour développer la bonne recette. À ce moment-là, ils sont obligés de nous déposer l'information qu'on détient en lien avec le certificat d'autorisation, mais on ne la divulguera pas au public, parce que la Loi d'accès à l'information nous interdit de divulguer des secrets commerciaux qui auraient une incidence sur l'économie ou la rentabilité de l'entreprise.

1540 Mais s'il y a une urgence, ça s'applique pas du tout, là, il n'y a pas de secret qui tient là.

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça va, merci monsieur Lamontagne.

1545 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Lamontagne. Monsieur Rochefort, une autre question?

PAR M. GUY ROCHEFORT :

1550 Oui. On a parlé tout à l'heure des glissements de terrain. Maintenant, j'aurais un aspect à préciser ou à faire préciser concernant ce qu'on appellerait plutôt des décrochements de talus.

1555 On a un inconvénient ici, comparativement à la Pennsylvanie, c'est que nos routes ont été construites principalement le long des cours d'eau, et dans la plaine du St-Laurent, évidemment les routes sont construites sur une base ou à une certaine profondeur de l'argile, avec les conséquences que ça implique.

1560 Au cours des dernières années, on a dû concentrer plusieurs millions de dollars pour refaire l'assise, une partie de l'assise de la rue Frontenac, en haut de la station de filtration de Saint-Hyacinthe. À Saint-Ours, il y a eu également une partie de la route qui s'est affaissée et qu'on a dû refaire en haut de la station de filtration de Saint-Ours qui dessert plusieurs municipalités.

1565 Ce que je voudrais savoir, compte tenu qu'avec de la fracturation intensive, des routes comme celles-là auraient une circulation de cinq (5 000) à six mille (6 000) camions lourds par jour, est-ce que l'APGQ, est-ce que les entreprises vont assumer les frais relatifs à la solidification des routes?

PAR LE PRÉSIDENT :

1570 À ma connaissance, pour ce qui est des impacts concernant les infrastructures routières, je crois que ça va être traité dans le sujet concernant les communautés d'accueil. Je vous préciserai exactement à quelle séance, parce que ça va être traité plus spécifiquement lors d'une des séances qui va porter sur les impacts sur les communautés d'accueil. À ma connaissance, ça a été abordé dans l'une des études, alors une des séances va aborder ce sujet particulier de l'impact du transport
1575 routier généré par l'industrie des gaz de schiste qui a un impact sur les routes.

On me dit que c'est la séance de jeudi en après-midi. Alors impact sur la communauté d'accueil, ça va être traité.

1580 Mais je permettrais peut-être à madame Potvin du MTQ, dans sa présentation, elle nous parlait du risque en rapport avec le talus éventuel, et ce que j'ai compris de votre présentation, c'était qu'éventuellement, ce serait des zones qui seraient à éviter pour ce qui est d'une éventuelle exploitation des gaz de schiste?

1585 **PAR Mme JANELLE POTVIN :**

Je suis pas sûre, monsieur le Président, excusez-moi, de comprendre votre question.

PAR LE PRÉSIDENT :

1590 Tout à l'heure dans votre présentation, vous parliez du décrochement du talus; vous nous avez fait certaines – j'ai cru comprendre dans votre présentation qu'éventuellement, pour ce qui est des activités d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste, ce serait des zones à risque, est-ce que c'est le cas?

1595 **PAR Mme JANELLE POTVIN :**

Bien, aussitôt qu'on a un talus, on a des zones, des bandes de protection au sommet et à la base où qu'il y a des interdictions pour faire des travaux.

1600 Donc pour les nouvelles routes, le cadre normatif gouvernemental demande que les routes soient construites à plus de deux (2) fois la hauteur du talus sur un maximum de quarante mètres (40 m).

1605 Si on veut aller à l'intérieur, il faut faire une étude géotechnique pour voir les impacts liés à l'intervention.

PAR LE PRÉSIDENT :

1610 Merci madame Potvin.

Alors, monsieur Rochefort, pour ce qui est des impacts dans les communautés d'accueil, les routes, jeudi prochain en après-midi.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

1615 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

1620 Je vous remercie de votre question.

LOUIS CASAVANT

1625 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors nous allons aller à Bécancour, j'inviterais monsieur Louis Casavant à venir présenter ses questions.

1630 **PAR M. LOUIS CASAVANT :**

Bonjour.

1635 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour monsieur Casavant, la parole est à vous.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

1640 Ma question porte sur un glissement de terrain à proximité d'un puits de fracturation qui est emporté, puis que ça contamine une nappe phréatique.

1645 Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là? Est-ce qu'il y a une correction, puis dans quel pourcentage on peut la faire?

PAR LE PRÉSIDENT :

1650 Pourriez-vous peut-être me préciser certains éléments de votre question? Une correction, qu'est-ce que vous voulez dire par une correction? Juste pour qu'on comprenne bien votre interrogation.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

1655 On comprend qu'il y a un puits de fracturation qui est dans un endroit où il y a un glissement de terrain qui vient de se faire, d'accord!

PAR LE PRÉSIDENT :

1660 Oui.

PAR M. LOUIS CASAVANT :

1665 Bon. Le puits est parti, il y a des dommages, puis le dommage, ça a contaminé une nappe phréatique. Qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on peut corriger? `

1670 S'il y a un glissement de terrain qui a été non prévu, parce que j'imagine tantôt qu'ils on montré les zones où il y avait, puis là, mettons qu'ils font pas de puits à ces endroits-là, mais qu'il y a un puits où là, il est installé, puis il y a eu un glissement de terrain. Ça a contaminé une nappe phréatique, qu'est-ce qui arrive?

PAR LE PRÉSIDENT :

1675 Alors je vais orienter la question à monsieur Lamontagne. Je pense que la question est assez claire.

1680 Catastrophe naturelle, un puits de gaz de schiste qui est impliqué, les conséquences éventuelles sur la nappe phréatique. On parle aussi de la nappe phréatique qui approvisionne les citoyens en eau potable, c'est bien ça que vous voulez souligner?

PAR M. LOUIS CASAVANT :

La nappe phréatique, ça fait plein de choses, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1685

Donc ça générerait de la pollution, alors dans quelles mesures il y a un encadrement qui est donné à ça!

PAR M. LOUIS CASAVANT :

1690

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1695

Alors, on va laisser monsieur Lamontagne peut-être nous donner des éléments de réponse.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1700

Dans un cas comme ça, on est dans les gaz de schiste, alors c'est du méthane qui sort. Si le puits est brisé par une catastrophe naturelle, un glissement de terrain, à ce moment-là le sommet du puits est cassé, les valves sont ouvertes et le méthane va dégazer à l'atmosphère.

On peut pas vraiment contaminer la nappe phréatique avec ça.

1705

Il y a déjà eu, aux États-Unis, un glissement de terrain rotationnel à grande profondeur qui a plié les puits pétroliers. À ce moment-là, les puits ont été perdus, et dans le pire cas, on se retrouve avec un puits qui va fuir, qu'il faut réparer, qu'il faut retrouver, qu'il faut creuser pour aller trouver le « casing » brisé.

1710

Mais comme j'ai dit au début, on est dans le gaz de schiste, c'est du méthane qui va sortir. Le méthane, s'il sort en surface, il peut pas contaminer l'aquifère.

PAR LE PRÉSIDENT :

1715

Merci monsieur Lamontagne. Avant de passer la parole à monsieur Haemmerli, j'aimerais souligner, je l'ai dit tout à l'heure, pas de signes d'approbation ou de désapprobation, ni d'attitude désobligeante. Je tiens à vous rappeler que le bureau d'audiences publiques, les commissaires-enquêteurs ont le pouvoir de mettre à l'amende les gens. Je l'ai déjà souligné à plusieurs reprises, et j'aimerais garder le climat de collaboration qu'on souhaite dans la salle.

1720

Alors écoutez, je ne crois pas qu'on m'oblige à nouveau de le resouligner, alors j'aimerais une attitude neutre auprès des citoyens, on l'a déjà souligné à plusieurs reprises, c'est dans un contexte de respect.

Alors je laisse la parole à monsieur Haemmerli.

1725

PAR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Lamontagne, on peut imaginer aussi qu'on est dans une phase de fracturation, puis qu'on a des eaux de fracturation ou des boues de reflux et de forage, à ce moment-là le contexte est un peu différent, non?

1730

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui, le contexte est différent. Si on est dans un terrain argileux et qu'on a un glissement de terrain fortement rétrogressif qui sont les plus dangereux et ceux qui peuvent aller le plus loin, on est dans un terrain argileux. Automatiquement, alors s'il y a des fuites de liquide de fracturation ou de produits de fracturation en surface, puisqu'on est en terrain argileux, la nappe aquifère va être protégée d'un déversement en surface.

1735

PAR LE COMMISSAIRE :

À condition qu'on n'ait pas un mille-feuille?

1740

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui. Mais normalement, madame Potvin pourra me corriger, les glissements fortement rétrogressifs, ils sont surtout dans les terrains très argileux.

1745

PAR LE COMMISSAIRE :

Bon alors, on va aller voir madame Potvin! Est-ce qu'on pourrait intercepter d'autres horizons ou des horizons plus perméables? Parce que la connaissance que j'ai des dépôts dans les basses-terres, oui, c'est souvent des argiles ou des limons argileux, mais c'est pas forcément uniforme, là?

1750

PAR Mme JANELLE POTVIN :

Non en effet, il y a certaines strates de sol qui peuvent être de sable, donc plus perméables. Donc c'est possible.

1755

Mais le glissement va vraiment emporter – le plan de rupture, lui, va être au niveau de l'argile, de façon naturelle, donc il va être vraiment sous l'argile – donc ça va emporter tout le terrain qui est au-dessus, en principe vers le talus.

1760

1765 Parce qu'on a deux types de glissements fortement rétrogressifs, on n'en a pas discuté, on a les étalements où il y a peu d'écoulement, mais on a les coulées argileuses où elles, le sol devient pratiquement liquide, donc là, il peut y avoir un écoulement des débris très loin par rapport au glissement de terrain d'où il origine.

1770 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Donc dans ces conditions ou selon un (1) des deux (2) scénarios, est-ce qu'on peut envisager que les craintes de monsieur Casavant se concrétisent, c'est-à-dire qu'on intercepte un horizon plus perméable, et puis que l'eau qui circule entre en contact avec ce qui est parti avec le glissement, dont notamment des eaux de reflux ou des boues de forage?

1775 **PAR Mme JANELLE POTVIN :**

Bien, pour la nappe phréatique, c'est difficile pour moi, je suis plus en mécanique des sols qu'en hydrogéologie. Ce serait difficile.

1780 Mais par contre, il faut penser que si on est sur le bord d'un cours d'eau, bien, les débris du glissement de terrain vont se diriger vers le cours d'eau.

1785 Donc ce que vous avez dit, on est en mode exploration, donc on a beaucoup de bassins avec de l'eau contaminée, bien, il pourrait être emmené vers un cours d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE :

1790 Donc à ce moment-là, c'est peut-être pas la nappe, mais c'est le cours d'eau qui en subirait éventuellement les conséquences?

PAR Mme JANELLE POTVIN :

1795 Bien, ce que je vois, qu'est-ce qu'on voit généralement, parce que tout ce qui est au-dessus, tout ce qui est emporté par le glissement va aller vers le cours d'eau.

PAR LE COMMISSAIRE :

1800 Et qu'est-ce qu'on fait dans ce cas-là, monsieur Lamontagne?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

1805 Bien, on fait pas grand-chose. Moi, j'ai été témoin du glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney, le toit des maisons s'est promené dans le Saguenay deux (2) jours après. Il n'y a rien à faire.

Ce qu'il y a à faire, c'est de ne pas s'installer dans des endroits où il y a une possibilité de ces évènements-là. Respecter la cartographie du MTQ.

1810 Et s'il n'y a pas de cartographie, convaincre le promoteur de se placer ailleurs ou de faire une cartographie. Parce que ces opérateurs-là, ils sont pas du Québec nécessairement, alors ils connaissent pas la nature de nos sols, ils connaissent pas les évènements, ils ont jamais vu un glissement de terrain de type Saint-Jean-Vianney.

1815 Alors si on leur explique, ils sont pas du tout intéressés à perdre une foreuse qui vaut plusieurs dizaines de millions de dollars, plus le puits qui vaut tant, ils vont se reculer.

PAR LE COMMISSAIRE :

1820 D'accord. Je vais peut-être revenir à un autre moment, parce que vous avez ouvert la porte, il y a effectivement une cartographie gouvernementale qui existe mais pas partout.

1825 Il y a un comité qui décide de celle qui est à venir, est-ce qu'on peut penser, bien, qui décide, est-ce qu'on peut penser que le corridor numéro 2 va être couvert incessamment ou on s'en tient aux deux kilomètres (2 km) que vous avez mentionnés tantôt pour les zones où il n'y a pas de cartographie?

PAR Mme JANELLE POTVIN :

1830 Bien, j'inviterais à répondre à cette question la coordonnatrice des travaux de cartographie qui est madame Chantal Bilodeau du ministère de la Sécurité publique.

PAR LE COMMISSAIRE :

1835 Madame Bilodeau.

PAR Mme CHANTAL BILODEAU :

1840 Alors la planification des travaux de cartographie s'appuie sur trois (3) critères principalement. Le premier, c'est la nature des dangers qui sont présents. Alors on s'attarde principalement où il pourrait y avoir des dangers de glissement fortement rétrogressifs.

Ensuite, il y a naturellement la densité de population. Également la pression de développement résidentiel dans certaines régions.

1845 Évidemment, on s'adapte aussi en fonction des cas de glissements de terrain qui peuvent survenir sur le territoire. Par exemple, à la suite du glissement de terrain de Saint-Jude, on a entrepris des travaux de cartographie dans cette région.

PAR LE COMMISSAIRE :

1850 Est-ce que, pour éclairer les travaux de la Commission, ce qui est planifié ou ce qui est en cours ou à venir, est-ce que c'est accessible, est-ce que c'est disponible? Est-ce que ça pourrait être déposé à la Commission?

PAR Mme CHANTAL BILODEAU :

1855 À mon avis, la planification des travaux de cartographie pour l'année en cours pourrait être rendue disponible à la Commission.

1860 Chaque année, cette planification des travaux de cartographie fait l'objet d'une approbation par les autorités des ministères concernés par notre intervention dans le domaine des glissements de terrain.

PAR LE COMMISSAIRE :

1865 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1870 Monsieur Casavant, est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. LOUIS CASAVANT :

Non, je vous remercie beaucoup, monsieur.

1875 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Casavant.

1880

JEAN FALAISE

PAR LE PRÉSIDENT :

1885 J'inviterais monsieur Jean Falaise s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Falaise.

PAR M. JEAN FALAISE :

1890 Bonjour monsieur le Président. Ce que j'aimerais savoir, au niveau de la gestion des risques, étant donné l'énorme responsabilité qui va être transférée aux municipalités, est-ce qu'il y a des coûts qui sont prévus pour ça au niveau des équipements, au niveau de la formation?

1895 Et est-ce que tout le fardeau qui va incomber à la structure du gouvernement du Québec avec l'avènement de cette nouvelle industrie, s'il y a des coûts aussi pour la gestion de risques qui ont été prévus, des coûts de gestion de risques supplémentaires?

PAR LE PRÉSIDENT :

1900 Bon évidemment, on va aborder les risques technologiques le 8 avril prochain, mais peut-être s'adresser à madame Belleau! Dans quelles mesures il y a un partage en termes de coûts en fonction de la présence de risques technologiques sur le territoire?

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

1905 Risques technologiques liés au développement des gaz de schiste ou si c'est risques technologiques en général?

PAR LE PRÉSIDENT :

1910 Écoutez, on peut parler de risques technologiques en général. Je pense que s'il y a des règles qui sont applicables, on peut supposer qu'elles seraient éventuellement applicables à l'industrie des gaz de schiste si elle se présentait sur un territoire.

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

1915 Donc la prise en compte des risques sur un territoire, c'est une responsabilité municipale. Donc pour ce qui est d'un risque technologique, habituellement il y a une discussion. Ça peut arriver

1920 que l'entreprise les prenne en charge, quand c'est des grands projets, il peut y avoir un dialogue qui s'installe puis un soutien qui peut venir de l'entreprise.

Actuellement, à ma connaissance, pour ce qui est d'un soutien qui vienne du gouvernement du Québec, ça n'a pas encore été le cas, sinon on y va au cas par cas.

1925 Quant à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, je comprends qu'actuellement, c'est le propos des audiences publiques entre autres puis de l'évaluation environnementale stratégique de dire au gouvernement qu'est-ce qui doit être fait.

1930 À cet égard là, donc, il n'y a pas de position de prise quant à assumer les coûts sinon que c'est une responsabilité municipale de se préparer au sinistre qui pourrait survenir sur leur territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935 Peut-être vous inviter simplement à venir participer à la séance du 8 avril prochain dix-neuf heures (19 h) où on va parler de gouvernance réglementaire dans le contexte où on vient de se faire confirmer que c'est, pour l'essentiel, une responsabilité municipale. Ça fait que je pense qu'on pourra éventuellement poser des questions, à savoir dans quelles mesures ils assument cette responsabilité-là, puis aussi, qu'est-ce que ça peut représenter en termes de coûts, puis s'il y a un partage éventuel avec l'industrie présente sur le territoire. On pourra peut-être approfondir le sujet.

1940 Et évidemment, il y a toujours aussi la séance sur les scénarios de développement et les risques technologiques, plus précisément que je signalais tout à l'heure le 8 avril prochain à treize heures (13h) avec monsieur Lacoursière.

1945 Alors pour ce qui est spécifiquement du partage de responsabilité des éventuels coûts puis du risque que ça représente au plan technologique.

Est-ce que vous avez une autre question, monsieur Falaise?

1950 Écoutez, je laisse la parole à ma collègue, madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

1955 Juste pour compléter les éléments que monsieur le président vient de mentionner.

La question que vous soulevez touche plusieurs éléments dont certains qui viennent d'être mentionnés. Gouvernance et cadre réglementaire, il y a certaines propositions qui ont été élaborées dans les études qui vont être présentées le 16 avril en après-midi.

1960 Ça a également été discuté quand on parle du partage de la rente; ça, c'est des questions qui vont être discutées plutôt à dix-neuf heures (19 h) toujours le 16 avril.

Et également le 17 avril en après-midi, on parle de gouvernance territoriale. Ça risque en fait d'être soulevé également à cette occasion.

1965

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je vais vous inviter à revenir vous présenter dans nos séances pour pouvoir éclaircir ces points au besoin!

1970

PAR M. JEAN FALAISE :

Je vois que vous voulez me voir souvent ici!

1975

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est ce qu'on souhaite. C'est la collaboration, de façon à éclairer la Commission dans son analyse. Alors on est exactement là pour ça.

1980

PAR M. JEAN FALAISE :

Mon autre question, c'est concernant toujours la gestion de risques.

1985

C'est que d'après ce qu'on entend depuis un certain temps ici à la Commission, c'est qu'on se fie beaucoup sur le bon vouloir de l'industrie pour la collaboration. Ce que j'aimerais savoir, c'est est-ce qu'il va y avoir des mécanismes de surveillance?

Est-ce que le gouvernement va développer des fonds ou des inspecteurs pour obliger les industries à suivre une certaine façon de faire?

1990

Parce qu'actuellement, l'histoire ne nous aide pas à voir la bonne foi des entreprises, et puis moi, je trouve que c'est un dossier tellement important pour la population qu'il faudrait vraiment que le gouvernement mette les pieds à terre devant l'industrie et les encadre d'une façon très très rigoureuse.

1995

PAR LE PRÉSIDENT :

2000 Alors peut-être madame Belleau, je pense qu'on l'a déjà abordé antérieurement, mais peut-être préciser dans quelles mesures on fait une obligation en quelque sorte pour l'industrie en regard des risques qu'elle représente et peut-être développer en fonction de la question de monsieur Falaise.

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

2005 Comme je l'avais indiqué dans ma présentation, c'est pas le ministère de la Sécurité publique qui encadre l'industrie.

À ma connaissance, c'est le ministère des Ressources naturelles et, pour d'autres volets, le ministère de l'Environnement, pour certains volets.

2010 Donc je ne peux pas répondre à cette question-là précisément. Ce qu'on ferait comme ministère, nous, c'est d'asseoir ces personnes-là puis de faire un échange, de discuter et de vérifier.

2015 Dans le processus, on a appelé ça l'établissement du contexte, donc de regarder la législation et d'y faire les ajustements s'il y a lieu.

Mais comme je viens de vous dire, ce n'est pas mon ministère qui porte cette connaissance-là et cette responsabilité-là dans ces lois. Je suis désolée de retourner la balle vers mes collègues.

PAR LE PRÉSIDENT :

2020 Alors on parle bien du risque que représente l'industrie et dans quelles mesures on les encadre, c'est bien ça, monsieur Falaise?

2025 Je vais peut-être céder la parole à monsieur Patry du ministère des Ressources naturelles, nous préciser si c'est un peu les exigences qu'on fixe.

PAR M. RENAUD PATRY :

2030 Oui exactement. Bien, en gros, c'est le gouvernement du Québec qui a la responsabilité d'encadrer le secteur gazier des activités.

2035 C'est beaucoup réparti entre le ministère des Ressources naturelles puis le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans nos champs de compétences respectives.

Du côté du MRN, c'est plus le côté technique, tout le côté construction de puits. Pour ce faire, il y a des suivis qui se font à toutes les étapes du projet, si on veut.

2040 Dès la demande de permis, il y a un programme de travaux qui expliquent explicitement ce qui va être réalisé. Il y a possibilité qu'il y ait des changements, mais tout changement doit être formulé sous forme d'un avenant qui nous parvient.

2045 Il y a des avis pour nous indiquer quand il y a des étapes clés qui commencent. Il y a des exigences techniques réglementaires qui concernent la pose des coffrages, la cimentation, les distances séparatrices.

Il y a aussi, une fois qu'on a la demande, on a des équipes d'inspecteurs qui analysent la conformité de la demande.

2050 Lors des travaux, il y a des obligations de rapports, dépendant du type de travaux, si c'est un forage, un levé, une complétion dépendant, mais il y a des types de rapports; il y a les résultats des analyses, les échantillons qui sont fournis par l'entreprise en cours de travaux qui sont acheminés au ministère.

2055 Il y a des inspections aux principales étapes clés qui sont plus critiques et qui présentent un risque où on veut être présent puis vraiment contrôler les façons de faire.

Après les travaux, il y a des suivis des obligations. Il y a encore là des rapports. Il y a des inspections aussi à une fréquence assez régulière.

2060 Tout ce peut se faire aussi sur réception d'une plainte. On a des procédures pour réagir autant au MRN qu'au MDDEFP.

Ça, c'est un petit peu ce qui est fait par le ministère des Ressources naturelles.

2065 Le MDDEFP, lui, est plus à la protection de l'environnement, autant au niveau du sol, de l'eau ou de la qualité de l'air autour du site du puits.

PAR LE PRÉSIDENT :

2070 Monsieur Patry, est-ce qu'on fait une obligation financière auprès des entreprises concernant une éventuelle assurance?

PAR M. RENAUD PATRY :

2075

Oui. À vrai dire, il y a deux aspects. Le premier, c'est une garantie financière pour voir à ce qu'ils exécutent vraiment les travaux qu'ils ont réalisés de façon intégrale.

2080

La deuxième, c'est une assurance responsabilité civile d'un montant d'un million (1 M\$). C'est spécifié dans le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains.

PAR LE PRÉSIDENT :

2085

Merci monsieur Patry.

2090

Juste avant de céder la parole à ma collègue! Tout à l'heure, on parlait que dans le processus d'autorisation du ministère du Développement durable, on peut éventuellement fixer certaines exigences, est-ce qu'éventuellement, il pourrait y avoir, dans les autorisations émises par le ministère du Développement durable, des exigences en matière de sécurité civile ou de gestion du risque en rapport avec l'implantation de l'industrie?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

2095

Non. Au ministère de l'Environnement, on a une directive qui existe depuis 2001 qui indique qu'on ne doit pas exiger des plans de gestion de risques – non, je dirais pas ça – des plans d'urgence, excusez-moi!

On ne les exige pas.

2100

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc de façon plus générale, même si vous allez jusqu'à une autorisation par décret, même dans cette situation-là, il n'y aurait pas possibilité de fixer certaines exigences?

2105

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

2110

On peut fixer plusieurs exigences, on peut demander qu'ils n'utilisent pas certains produits, on peut s'assurer qu'ils respectent les distances séparatrices. On pourrait même demander que puisqu'un tel puits est dans une situation exceptionnelle qui outrepassé les distances séparatrices normales.

Mais spécifiquement sur les plans d'urgence, on ne fait pas de demande là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

2115

Pour le besoin d'analyse de la Commission, est-ce que ça serait possible pour vous de déposer la directive?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

2120

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

2125

S'il vous plaît. Alors je cède la parole à ma collègue, madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

2130

Monsieur Patry, juste pour continuer sur la question de la surveillance! Lorsqu'un puits est fermé, lorsque l'exploitation est vraiment terminée et que le puits est fermé, est-ce que dans votre programme de suivi et de surveillance, est-ce que vous vérifiez systématiquement chacun des puits qui vient d'être fermé, pour s'assurer que les choses ont été bien faites?

Et est-ce que vous retournez par la suite et si oui, à quelle fréquence?

2135

PAR M. RENAUD PATRY :

À vrai dire, ça dépend du type de fermeture. Si c'est une fermeture temporaire – une fermeture définitive?

2140

PAR LA COMMISSAIRE :

Définitive.

2145

PAR M. RENAUD PATRY :

Définitive, une fermeture définitive. Une fermeture définitive doit être faite une fois qu'on a l'assurance qu'il n'y a pas de fuite dans le puits. Donc c'est la première caractéristique.

2150

C'est certain qu'il n'y a pas de processus, si on veut, réglementaire qui dicte une fréquence d'inspection. Mais c'est certain que pour les puits qui sont forés au cours des présentes années, les suivis se font assez régulièrement.

2155 C'est d'autant plus vrai si certains puits ont eu des problématiques en cours, des problématiques en termes de fuite, de migration de gaz ou quelque chose comme ça qui ont nécessité des correctifs. Ils vont faire l'objet d'un suivi d'autant plus rigoureux sur une assez longue période.

PAR LA COMMISSAIRE :

2160 Ici, on suppose qu'un puits a été bien fermé, que le travail de colmatage a été bien fait, est-ce que vous savez quelle est la durée de ces travaux-là? Autrement dit, pendant combien de temps est-ce que les travaux de colmatage permettent effectivement de s'assurer qu'il n'y a aucun gaz qui s'échappe? Est-ce qu'on connaît la durée?

2165 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Je suis coordonnateur de la gestion des droits pétroliers et gaziers au ministère.

2170 Je pense que ce qu'il faut comprendre au niveau de la conception des puits, c'est que les puits sont conçus pour une durée de vie utile, peut-être de vingt-cinq (25) à trente (30) années. Donc évidemment, le ministère doit s'assurer, au cours de la période de vie utile des puits, le suivi postfermeture.

2175 Le niveau de connaissance actuelle du territoire québécois fait en sorte qu'avec les neuf (9) puits forés dans le secteur du gaz de schiste, il y a un suivi rigoureux qui est fait par l'équipe d'inspection.

2180 Puis évidemment, je pense que la chose qui est importante aussi de mentionner à la Commission, c'est qu'un puits ne sera jamais fermé temporairement tant et aussi longtemps qu'il va y avoir des fuites de constatées. Donc c'est des choses qui sont à considérer.

PAR LA COMMISSAIRE :

2185 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2190 Merci monsieur Perron. Peut-être savoir, on parle de fermeture temporaire, c'est quoi la durée moyenne d'une fermeture temporaire d'un puits?

PAR M. PASCAL PERRON :

2195 Si on regarde au niveau des aspects législatifs et réglementaires actuellement en vigueur au
ministère des Ressources naturelles, un puits doit être fermé temporairement à la fin de la période de
validité d'un permis de recherche.

2200 Un puits peut toutefois être suspendu – ce qu'on appelle suspendu, c'est un terme que je
ramène de l'anglais, mais c'est pas correct, je devrais plutôt utiliser le terme fermé temporairement,
dès qu'il va avoir – en fait, ce que le règlement dit, c'est que dès qu'il y a cessation temporaire ou
définitive des travaux de forage, un puits doit être fermé temporairement ou complété.

2205 Et dans l'éventualité où un puits serait complété, dès qu'il va y avoir cessation d'opération sur
ce puits-là, le puits doit être fermé, soit de façon temporaire ou définitive.

Mais ultimement, l'obligation de fermer le puits de façon définitive vient à la fin de la période de
validité du permis de recherche.

2210 Est-ce que ça éclaire bien votre interrogation?

PAR LE PRÉSIDENT :

2215 Je pensais plutôt avoir une réponse en termes de durée, dans le sens que bon, on calcule
qu'en moyenne, un permis de recherche...

PAR M. PASCAL PERRON :

2220 Bien, ça va dépendre, c'est sûr que s'il n'y a pas de potentiel sur le puits, qu'il n'y a pas de
fuite, l'entreprise va le fermer de façon définitive. Ça lui donne rien de garder ce puits-là en activité,
c'est officiel.

2225 Par contre, un puits qui est en période d'évaluation ou encore un puits qui va être avec des
fuites, nous, on n'autorisera pas, on pourra pas dire que ce puits-là est fermé temporairement, parce
que le règlement mentionne qu'il doit être laissé dans un état qui empêche l'écoulement de tout
liquide et gaz hors du puits.

Donc c'est ni blanc ni noir, il y a des nuances à apporter sur ces différents stades de vie là
dans le cycle de vie d'un puits.

2230 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc dans le portrait général, on peut pas dire un (1) mois, six (6) mois, un (1) an, deux (2) ans?

2235 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Non, non.

2240 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Perron.

Alors monsieur Falaise!

2245 **PAR M. JEAN FALAISE :**

Oui, est-ce que je peux demander des précisions sur les réponses que j'ai eues? C'est pas d'autres questions en dehors du sujet, c'est dans le sujet lui-même.

2250 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Avant que vous y alliez, je voulais juste vous signaler que c'est un enjeu qui devrait être abondamment questionné ce soir, mais vous pouvez toujours nous faire part de ce qui manque dans la réponse.

2255 **PAR M. JEAN FALAISE :**

Quand vous avez parlé de garantie d'un million (1 M\$), c'était monsieur Patry qui avait soulevé ce chiffre-là, puis il avait parlé d'assurance civile.

2260 Est-ce que le un million (1 M\$) est définitif ou il peut être révisé?

Et l'autre chose, parce qu'un dégât, ça peut coûter beaucoup plus cher que ça, comme on a déjà vu, et ensuite, l'assurance civile, est-ce qu'il y a un montant minimum?

2265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Patry.

2270 **PAR M. RENAUD PATRY :**

Ce que le règlement prévoit, c'est une assurance responsabilité civile d'un minimum d'un million de dollars (1 M\$) qui est maintenue jusqu'à la fermeture définitive du puits.

2275 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que généralement, l'industrie s'en tient au seuil minimum ou est-ce qu'elle se donne des garanties qui sont plus consistantes en fonction de l'éventuel risque que ça pourrait représenter?

2280 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Oui, c'est sûr que les entreprises, si on regarde les certificats d'assurance qu'ils nous font parvenir, souvent les polices d'assurance responsabilité civile couvrent généralement, sont supérieures au un million (1 M\$) exigé par le règlement.

2285 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Êtes-vous à même de pouvoir nous dire une moyenne, un chiffre?

2290 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Je pourrais pas vous dire cette information-là.

2295 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Perron, merci monsieur Falaise. Alors je vous inviterais éventuellement à vous réinscrire à nouveau au registre.

2300 **PAR M. JEAN FALAISE :**

Merci.

2305

FRANCE MERCILLE

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je vais demander maintenant à madame France Mercille de venir poser ses questions.

2310 Bonjour.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

2315 Bonjour monsieur le Président. Je voulais juste mentionner que c'est pas de gaieté de cœur qu'on est ici. Nous sommes ici bénévolement, moi, je le suis depuis quatre (4) ans, mais c'est par obligation pour le bien-être de ma famille, de nos familles. Je voulais juste vous le dire, et c'est pas pour être – vous comprenez ce que je veux dire!

PAR LE PRÉSIDENT :

2320 Oui madame, puis je vous invite d'ailleurs à venir peut-être discuter de cette question-là lors de la deuxième partie.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

2325 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

2330 Alors je vous invite à poser vos questions.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

2335 Hier, en tout cas, j'ai regardé sur le web parce que j'étais trop fatiguée pour venir, vous avez dit qu'il y avait des risques de contamination. Il y a des gens qui ont dit ça, je me souviens plus lequel ou laquelle, et je sais que moi aussi, il y a des risques de contamination.

2340 Moi, j'aimerais savoir, puis je pose la question à chacun de vous, mais je pense que vous êtes pas obligés de me répondre tout de suite, mais je vous la pose personnellement, aux gens qui ont travaillé à la Commission, aux gens qui assistent en ce moment!

2345 Parce que moi, la question de base, là, c'est comme si c'était une étude pour dire comment ça va se faire, le gaz de schiste, dans la région. Ma question, c'est : si vous aviez à choisir pour vous et vos enfants entre l'eau ou le gaz et pétrole de schiste, pour vous et vos enfants, pour moi c'est une question essentielle, qu'est-ce qu'on choisit?

L'eau, la protection de l'eau ou le gaz et le pétrole, vu qu'il y a des risques de contamination? Évidemment, ça va pas contaminer tout le Québec au complet, mais je sais que déjà, il y a des familles qui ont un puits de contaminé, pas un puits, mais leur eau. Parce que j'ai fait un petit film qui

2350 s'appelle « Vingt mille puits sous les terres », puis je me suis renseignée depuis quatre (4) ans, comme je vous le dis.

Alors c'était ma question.

2355 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Mercille, je vous inviterais peut-être à développer votre question de façon à ce qu'on puisse bien saisir votre point de vue, de façon à ce qu'on puisse éventuellement échanger avec vous lors de la présentation des mémoires en juin. C'est une étape importante.

2360 Comme je le disais tout à l'heure, la Commission ne fera pas abstraction de ce que les gens vont apporter dans la deuxième partie, puis c'est important, il y a des questions très pertinentes qui ont été posées jusqu'à maintenant.

2365 Je le répète, on comprend que le sujet peut être aride, que les questions sont pointues, mais je veux dire, je pense que cette collaboration-là est essentielle, et dans le contexte de la question que vous mettez sur la table, je crois que ça mériterait de votre part un développement de façon à ce qu'on puisse bien saisir le contexte, puis qu'on puisse éventuellement échanger avec vous lors de la deuxième partie.

2370 Puis je fais cette invitation-là à tous les citoyens qui sont interpellés par le questionnement, de façon à venir contribuer à la réflexion et à l'analyse de la Commission, pour qu'on puisse éventuellement en arriver à refléter le plus justement possible vos préoccupations dans le cadre du rapport.

2375 Est-ce que vous auriez une autre question, madame Mercille?

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

2380 Je voulais juste vous dire que j'ai déjà soumis un mémoire au BAPE en 2010 que vous avez.

Ma deuxième question! Hier soir, j'ai entendu quelqu'un, monsieur Langelier que je connais, bien, pas personnellement, qui a parlé du rapport Van Coillie, et puis est-ce qu'on va avoir, que vous n'avez pas eu accès, vous n'avez pas eu accès à ce rapport-là qui, paraît-il, serait intéressant.

2385 Est-ce que vous allez avoir ce rapport-là en main, est-ce que vous allez le fouiller et nous le rapporter?

J'ai cherché sur Internet, puis j'ai rien vu, moi.

2390 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ce que je peux vous dire, c'est suite à l'interpellation de monsieur hier, je pense qu'il le mettait dans le contexte d'un rapport du Vérificateur général.

2395 Alors vous pouvez être assurée que la Commission va prendre connaissance des éléments du rapport du Vérificateur général qui souligne cet élément-là et on verra. On aura à juger ou à jauger en quelque sorte dans quelles mesures il serait pertinent aux travaux.

2400 Mais je peux vous assurer qu'on va prendre connaissance d'abord du contexte du rapport du Vérificateur général qui a souligné le rapport que vous soulignez.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

2405 Est-ce qu'on peut savoir juste un petit peu c'est quoi à peu près, le rapport Van Coillie?

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est justement ce qu'on va faire comme travail.

2410 **PAR Mme FRANCE MERCILLE :**

Vous le savez pas, là?

PAR LE PRÉSIDENT :

2415 C'est ça. Je pense qu'on va d'abord aller auprès du rapport du Vérificateur général, voir dans quel contexte cette référence-là a été mise sur la table, puis de voir dans quelles mesures ça peut être utile à nos travaux.

2420 Je ne peux pas vous répondre parce que nous comme vous, on n'en a pas encore pris connaissance. Mais toutefois, comme je le dis, on va aller voir du côté du Vérificateur général pour voir dans quelle mesure il l'a mis en contexte, puis si ça peut être utile aux travaux.

PAR Mme FRANCE MERCILLE :

2425 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

2430 Je vais céder la parole à ma collègue, madame Grandbois, et je vais inviter un participant tout à l'heure à venir poser sa question.

PAR LA COMMISSAIRE :

2435 Une question pour monsieur Mc Collough, on va changer de domaine. Une petite question sur la question des superficies des plateformes de forage.

2440 Dans les documents qu'on a lus, les différentes études, on fait référence à des superficies par plateforme qui varient beaucoup. On voit des chiffres qui vont d'un hectare (1 ha) par plateforme de six (6) à (8) puits jusqu'à trois hectares et demi (3 ½ ha) par plateforme de six (6) à huit (8) puits.

2445 Donc dans le cas des scénarios de développement, vous avez retenu un chiffre d'un hectare (1 ha) par plateforme de six (6) puits. Je voulais savoir, est-ce que cette plateforme d'un hectare (1 ha) pour six (6) puits, j'imagine que ça comprend pas les superficies des collectrices de gaz, est-ce que ça comprend l'ensemble des installations de traitement?

Je voulais être sûre de voir qu'est-ce que ça comprend, qu'est-ce que ça comprend pas.

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

2450 Ça comprend, comment je dirais ça, tous les accès, l'occupation du territoire par les camions, les tuyaux, les pompes, puis la torchère, etc.

2455 Mais ça comprend pas bien sûr les installations qui sont beaucoup plus sporadiques, comme les centres de traitement ou de pressurisation.

PAR LA COMMISSAIRE :

2460 Puis les collectrices non plus, tout le réseau de collecte n'est pas inclus non plus?

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

Non.

2465 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Oui, ça répond à ma question, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2470 Alors écoutez, peut-être avant de procéder à d'autres questions du public, je tiens à vous signaler qu'on va fermer le registre des questions à seize heures (16 h) et d'ici là, la Commission va prendre une pause, le temps que les gens puissent reprendre leur souffle, notamment notre sténographe, madame Proulx, qui est au front depuis le début et en soirée hier jusqu'à onze heures (11 h)!

2475 Alors on va faire une pause jusqu'à seize heures (16 h) et à seize heures (16h), le registre sera fermé et on procédera aux questions des gens qui se seront inscrits.

2480 Je vous remercie et à tout à l'heure.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2485

**REPRISE DE LA SÉANCE
JACQUES TÉTRAULT**

2490 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Nous allons reprendre nos travaux. Le registre étant fermé, j'invite monsieur Jacques Tétrault à venir poser ses questions.

2495 Alors en soulignant évidemment que si les gens n'ont pu malheureusement pas s'inscrire suite à l'annonce de la fermeture du registre, il sera toujours possible de revenir ce soir et de vous inscrire à nouveau, de façon à ce qu'on puisse disposer de vos questions.

Alors monsieur Tétrault, bonjour.

2500

PAR M. JACQUES TÉTRAULT :

2505 Bonjour, merci. On a établi tout à l'heure dans la présentation de monsieur Mc Collough qu'on avait fait trois (3) scénarios, en fait on avait fait plusieurs scénarios de densité de puits et il y avait une image qui était très utopique, d'ailleurs il le dit lui-même, il y avait une section qui avait été présentée, ce que je voudrais savoir, dans son scénario, au niveau de la rentabilité, une des dernières images qu'il nous a présentée, corridor 1, corridor 2, corridor 3, les trois (3) scénarios étudiés, est-ce qu'on a tenu compte dans ces coûts-là, dans ces revenus-là, des coûts qui n'ont pas été pris en compte, comme on a très bien démontré qu'au niveau de la sécurité publique, les montants sont pas établis?

2510

On sait pas comment ça va coûter, de faire en sorte qu'une municipalité où il y a cinq-dix-quinze (5-10-15) puits de gaz de schiste dans sa localité, comme ça va lui coûter s'équiper?

2515 Alors est-ce qu'on a tenu compte – bien, on peut pas avoir tenu compte, dans le fond, de ces intrants-là, de ces coûts-là!

C'est parce que je pense que ça peut changer énormément la rentabilité. Ma question, c'est ça, c'est : est-ce qu'on a tenu compte de ça dans le calcul économique dans les trois (3) scénarios?

2520 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc on parle de la prise en considération de certaines externalités dont les éléments de sécurité civile?

2525 **PAR M. JACQUES TÉTRAULT :**

Dont les éléments de sécurité civile, puis si vous permettez, je vais aussi ajouter la densité réelle des puits qui peuvent être pris en compte, parce que madame Potvin nous a bien déterminé, elle a bien mentionné que c'est pas toute la région qui est cartographiée correctement au niveau
2530 d'être en mesure de pouvoir déterminer une quantité de puits.

Alors quand on est à deux mille mètres (2 000 m) d'une zone à risque de glissement de terrain, puis comme monsieur Rochefort a mentionné, le Québec s'est développé, les routes se sont développées alentour de nos cours d'eau un peu partout, si on exclut toutes les régions qui sont pas
2535 cartographiées, puis qu'on implante les puits seulement à deux mille mètres (2 000 m) des talus, du haut des talus, on vient de rapetisser passablement la quantité de puits possibles.

Ce que j'aimerais savoir, c'est si on a tenu compte de ces deux (2) études-là dans les calculs de rentabilité des puits?

2540 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors monsieur Mc Collough.

2545 **PAR M. DICK MC COLLOUGH :**

O.K., je vois qu'il y a deux éléments à la question. Si on commence par les externalités, comme vous mentionnez, les coûts...

2550 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Les coûts dont on parle sur les éléments de sécurité civile!

2555 **PAR M. DICK MC COLLOUGH :**

Non, ils n'ont pas été pris en compte. On parle ici dans le scénario de la rentabilité privée. Autrement dit, c'est la rentabilité pour les entreprises et non pour la société qui va être traitée dans d'autres études.

2560 Puis rappellerez-moi donc le deuxième élément?

PAR M. JACQUES TÉTRAULT :

2565 Le deuxième élément, c'était la densité des puits dans vos hypothèses. Parce que vous avez
montré une image où il y avait plusieurs – je vous dirais, on est passé du « pigressé » au très
densément rouge dans la quantité de puits possibles dans la région que vous aviez déterminée –
vous aviez une image où il y avait une région où vous aviez identifié, à partir de la région de Trois-
Rivières jusque vers l'est en montant, on avait exclu un peu le sud, le sud-ouest, puis là, vous avez dit
2570 que vous aviez évalué, vous avez fait une moyenne de tout ça, parce qu'il y avait énormément de
paramètres à rentrer en ligne de compte, beaucoup de données, puis vous avez même mentionné à
un endroit un espace où vous auriez dû normalement extraire de votre calcul.

2575 Mais est-ce que vous avez tenu compte de tous les endroits, les deux mille mètres (2 000 m)
de chacun des cours d'eau?

Parce que dans la Montérégie, dans la vallée du Saint-Laurent, madame Potvin nous a bien
démonstré qu'on était à risque de glissement à peu près partout, étant donné qu'on a de l'argile
partout.

2580 **PAR M. DICK MC COLLOUGH :**

O.K. On n'a pas tenu compte spécifiquement des glissements de terrain.

2585 Maintenant, par la géomatique, on a tenu compte d'une distance par rapport aux cours d'eau.
Bref, on a fait l'exercice par géomatique, puis l'exercice aussi, on prend des entreprises, les
contraintes qu'elles ont habituellement.

2590 Puis finalement, la règle qu'on a retenue est très simple. C'est que pour l'ensemble des
contraintes, que ce soit des glissements de terrain, de la proximité des aires protégées, on a fait un
ensemble, puis on a convenu avec les experts qu'on pouvait mettre des sites sur cinquante pour cent
(50 %) du territoire en surface.

PAR LE PRÉSIDENT :

2595 Alors je céderais la parole à mon collègue, monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2600 Juste pour compléter votre question, monsieur Tétrault !

Je reviens à l'acétate que monsieur Tétrault mentionnait où c'était tellement rouge, vous avez dit, les contraintes étaient tellement élevées qu'on pouvait à peu près rien mettre, quelles étaient ces contraintes ? Est-ce qu'il y en avait beaucoup ou c'était juste la distance aux routes, aux maisons, et puis de quels ordres elles étaient ?

2605

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

Celle-là qu'on a vu que c'était très rouge, on pouvait mettre, je crois, douze (12) plateformes.

2610

C'est qu'on a pris la contrainte, comment qu'on dit ça, discriminatoire, discriminante, c'est vraiment la distance par rapport aux chemins puis aux occupations.

Mais on a pris un « worst case », on a mis, je crois que c'était six cents mètres (600 m) par rapport à tout ce qu'il y a de chemins et habitations.

2615

C'est un dessin qu'on a fait, on n'a pas retenu ce scénario-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

2620

Merci monsieur Mc Collough.

PAR M. JACQUES TÉTRAULT :

Celui-là, vous en avez tenu compte dans votre moyenne de calcul ?

2625

Vous avez mentionné que vous aviez fait une moyenne pour en arriver à des tableaux de calculs de rentabilité?

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

2630

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

2635

Adressez votre question à la présidence s'il vous plaît !

PAR M. JACQUES TÉTRAULT :

Je m'excuse, monsieur le Président.

2640

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors écoutez, je pense qu'on a déjà un élément de réponse. Ce que je comprends, c'est que c'est un modèle théorique.

2645

Pour ce qui est de l'élément de réponse pour ce qui est de la prise en considération de la localisation en fonction des risques éventuels pour les talus, peut-être nous préciser, monsieur Mc Collough, vu que c'est un modèle géomatique qui est informatisé, éventuellement est-ce que ça serait possible de mettre dans votre modèle, au niveau de la localisation des éventuels puits, cet élément de risque là pour ce qui est des talus ?

2650

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

Oui, ce serait possible. Mais là, il faut comprendre qu'on était dans des scénarios complètement imaginaires.

2655

Ça fait que si on part de données précises, on peut développer un scénario précis, mais on était loin de ça.

2660

PAR LE PRÉSIDENT :

Je comprends de votre présentation aussi, c'est un scénario où vous avez mis vraiment une concentration de puits qui ne correspond pas à la réalité. Est-ce que ça serait possible physiquement d'en arriver à une concentration de puits dans des zones géographiques comme celle-là, telle que vous l'avez présentée ?

2665

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

Oui.

2670

PAR LE PRÉSIDENT :

Ce serait possible ?

2675

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

Ce serait même pas difficile.

PAR LE PRÉSIDENT :

2680

Non, je veux dire physiquement, pas dans le modèle, je parle matériellement, physiquement, concrètement sur le terrain, est-ce qu'on pourrait arriver à cette concentration-là de localisation de puits dans une région géographique assez précise comme vous l'avez présentée ?

2685

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

Oui, en autant qu'on a ce qu'on appelle les shapefiles.

2690

Autrement dit, là, on parle de glissement de terrain, ça prend la carte des glissements de terrain. On rajoute à ça les habitations, les milieux humides, les aires protégées. On comprend que c'est toute une superposition de cartes pour arriver à un résultat final.

PAR LE PRÉSIDENT :

2695

Donc à l'ensemble des contraintes ?

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

2700

Mais dans les scénarios qui ont été présentés, rappelez-vous qu'on avait l'approche géomatique, mais également l'approche géologique puis économique.

2705

Puis la confusion des trois (3) approches, c'était que la règle la plus simple et la plus réaliste, c'était de prendre à ce niveau de connaissance actuel, c'était de prendre cinquante pour cent (50 %) du territoire comme contrainte, sous-contrainte.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Mc Collough.

2710

Alors monsieur Tétrault, votre prochaine question ?

PAR M. JACQUES TÉTRAULT :

2715

Ma deuxième question ! On a entendu tout à l'heure qu'il y avait beaucoup d'inspections qui étaient pour être faites ou qui ont été faites, est-ce qu'on pourrait avoir une idée assez précise du suivi rigoureux qui a été fait des puits depuis les dernières audiences du BAPE ?

Parce qu'entendre parler les gens du ministère, il semble y avoir beaucoup d'inspecteurs, mais à entendre parler les politiciens, on a beaucoup de dettes, puis il faut couper du personnel.

2720

Ça fait que je me demande sérieusement, non, ma question est sérieuse, à savoir, est-ce qu'on a engagé des nouveaux inspecteurs? Parce que lors des dernières audiences du BAPE, il y avait eu une vingtaine d'inspections seulement pour plus de trente (30) puits qui avaient été fracturés à l'époque déjà.

2725

Alors ma question, elle est claire, dans le fond, est-ce que le ministère a vraiment fait un suivi beaucoup plus rigoureux? Parce que moi, j'ai des amis à La Présentation qui attendent de savoir dans quelle direction le forage a été fait, puis on le sait toujours pas.

2730

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors on prend acte de votre question. Je me tourne auprès des gens du ministère des Ressources naturelles !

2735

Est-ce que vous pourriez nous préciser quel est le type de suivi qui a été fait depuis 2010 quant aux puits existants, puis l'encadrement que vous leur avez donné en terme d'inspection ?

PAR M. RENAUD PATRY :

2740

L'idéal, ce serait de peut-être vous déposer l'ensemble des rapports d'inspection qui ont été faits depuis janvier 2011?

PAR LE PRÉSIDENT :

2745

Écoutez, c'est toujours possible, mais je pense que vous êtes à même de pouvoir au moins nous donner de façon préliminaire un portrait de ce qui a été pratiqué quand même comme encadrement, si c'est possible?

PAR LE COMMISSAIRE :

2750

Juste pour préciser la question, puis encore donner suite à ce que monsieur Tétrault disait!

2755

On nous dit dans une étude qu'on ne sait pas trop quel est l'état des puits. Le rapport synthèse mentionne qu'en 2010, il y avait des fuites sur dix-huit (18) des vingt-huit (28) puits, et puis il y a une étude dont la cote est E3-2a qui nous dit que depuis 2010, entre 2010 et 2013, on a eu trois cent six (306) inspections, puis qu'il n'y a rien à signaler du côté des fracturations ou des eaux de reflux, mais qu'il y a trois (3) puits qui sont encore problématiques du point de vue des fuites de gaz.

Alors là, on a comme trois (3) perspectives, laquelle est la bonne?

2760 **PAR M. RENAUD PATRY :**

Bien, il y a des puits qui présentent des émanations à l'évent du coffrage de surface. Ces débits-là ont été mesurés, puis justement, le ministère est à remesurer les différents débits qui sont observés. Il y en a sur quelques puits.

2765

J'ai entendu aussi qu'il y aurait certains puits où il y avait une migration autour du puits, le puits de La Présentation. Il y a eu un suivi rigoureux aussi. Je pense que le MDDEFP a fait une analyse, un suivi en 2013, pour voir comment ça évoluait dans le temps, pour voir si les travaux correctifs qui ont été faits sur le puits ont porté fruits ou s'il y en a d'autres qui vont être nécessaires.

2770

Puis jusqu'à maintenant, on avait noté, bien, je pense que le MDDEFP avait noté une bonne amélioration.

PAR LE PRÉSIDENT :

2775

Bien, peut-être pour en revenir à ma question concernant les inspections, est-ce que vous avez un portrait un peu de ce qui a été pratiqué sur le terrain?

PAR M. PASCAL PERRON :

2780

Bien, c'est parce que la donnée n'est pas compilée, mais on pourrait la compiler. Nous, on pourrait déposer l'ensemble des rapports, mais si vous avez besoin d'avoir un nombre d'inspections ou encore d'interventions, ou les travaux qui peuvent avoir découlé de ces inspections-là, nous, on peut faire faire le travail, là.

2785

PAR LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, si c'est possible, pour les besoins de l'analyse de la Commission, je vous remercie.

2790

Peut-être indirectement, vous avez mentionné qu'il y a le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs qui fait lui aussi certaines inspections. Est-ce que vous les faites en partenariat? Est-ce que c'est des démarches qui sont indépendantes, complémentaires? Est-ce qu'il serait possible de préciser, monsieur Lamontagne?

2795

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Est-ce qu'on peut répondre le 9 avril sur la soirée de la gouvernance et cadre réglementaire? À ce moment-là, j'ai quelqu'un d'une direction régionale qui fait spécifiquement ça.

2800

PAR LE PRÉSIDENT :

Qui serait présent?

2805

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui, il va être présent comme personne-ressource et comme présentateur, puis à ce moment-là, il va pouvoir donner toutes les réponses.

2810

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors monsieur Tétrault, ça serait possible pour vous de revenir le 9 puis de contribuer aux travaux avec la personne-ressource qui serait présente, qui pourrait éventuellement préciser, en fonction des questions que vous posez, les éléments d'inspections qui sont exécutés par le MDDEFP! En plus d'avoir les données éventuellement qui seront déposées par les gens du MRN, ce serait possible?

2815

PAR M. JACQUES TÉTRAULT :

C'est certain, monsieur le Président, que je vais y être.

2820

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, je vous remercie, monsieur Tétrault.

2825

FRANÇOISE BRUNELLE

2830

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors j'inviterais maintenant madame Françoise Brunelle de Bécancour à venir poser ses questions.

2835 **PAR Mme FRANÇOISE BRUNELLE :**

Bonjour monsieur le Président.

2840 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour madame Brunelle, la parole est à vous.

PAR Mme FRANÇOISE BRUNELLE :

2845 Bon, dans ce BAPE-ci, parce qu'il y a eu un BAPE, il y a eu l'ÉES et là, c'est le deuxième
BAPE. On parle beaucoup qu'on devrait ou on pourrait éventuellement, alors je me pose la question :
est-ce qu'on pense, malgré le fait que l'eau est un bien collectif puis qui est essentielle à toute vie, et
puis on le voit bien, parce que chacun de nous, on prend notre verre d'eau, on a notre pot d'eau à
notre table, puis à l'heure actuelle, avec les constats actuels qu'on dit au niveau des effets de serre,
2850 puis au niveau aussi dans la vallée du Saint-Laurent, on parle de terres agricoles, est-ce qu'on a
pensé, parce qu'on parle en termes de scénario toujours, mais est-ce qu'on a pensé au pire des
scénarios, c'est-à-dire s'il arrivait une contamination de l'eau?

2855 Ça veut dire, chaque population, chaque personne construit sa maison là où il y a un puits
d'eau, et puis la population, les agglomérations se sont faites de cette manière-là, mais s'il y avait
contamination de l'eau potable d'une population, est-ce qu'on a pensé à ça, au niveau du risque, de la
gestion des risques?

2860 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors peut-être revenir auprès de monsieur Lamontagne qui nous avait déjà amorcé un
élément de réponse tout à l'heure concernant l'éventuelle contamination qui pourrait avoir lieu pour ce
qui est de la nappe phréatique?

2865 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Alors c'est un exemple de collaboration entre nos deux (2) ministères.

2870 En 2010, le MRN voulait modifier le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs
souterrains, et nous leur avons suggéré d'interdire la mise en place de puits gaziers dans les aires
d'alimentation des puits qui alimentent une collectivité.

2875

C'est exactement ce qui concerne la dame, et ce qu'ils ont fait. Alors c'est interdit de mettre en place un puits gazier dans l'aire d'alimentation, c'est-à-dire le territoire qui alimente un puits d'eau municipal.

PAR LE PRÉSIDENT :

2880

Merci monsieur Lamontagne. Alors madame Brunelle, votre autre question?

PAR Mme FRANÇOISE BRUNELLE :

2885

C'est parce qu'on parle souvent qu'on sait pas quel produit on y met. On parle souvent aussi qu'on ne connaît pas la direction par rapport, quand on creuse horizontal.

PAR LE PRÉSIDENT :

2890

Oui, je crois que c'était un élément qui avait été traité lors de la séance d'hier soir, mais qu'on pourrait revenir.

D'abord laisser la parole à monsieur Lamontagne, puis peut-être des précisions de la part des gens du ministère des Ressources naturelles concernant l'orientation des puits?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

2895

Concernant l'orientation des puits, c'est tout à fait possible, on sait exactement où sont les puits qui ont été forés.

2900

Chaque opérateur de forage fait un relevé à la fin du forage, et les instruments modernes pour les puits récents, ils sont capables de détecter exactement où est orienté le puits à n'importe quel moment.

2905

Il y a un instrument en bas qui mesure l'orientation et à la fois horizontal, par en haut, par en bas, et dans l'espace; puis cet instrument-là communique en surface, il fait du bruit dans la boue de forage, là, il y a comme un code morse, et puis l'opérateur en haut est capable de dire oh, je m'en vais trop à gauche, puis il tourne la foreuse pour aller plus à droite.

2910

C'est un système que tu peux louer, qui vaut sept (7 M\$) ou dix millions de dollars (10 M\$). Ça existe dans l'industrie.

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors madame Brunelle, je vous remercie.

2915 **PAR Mme ISABELLE LECLERC :**

Est-ce que je peux compléter...

PAR Mme FRANÇOISE BRUNELLE :

2920

Monsieur le Président...

PAR LE PRÉSIDENT :

2925

Un instant, madame Brunelle, une petite confusion! Je crois que les gens du ministère des Ressources naturelles avaient d'autres éléments à fournir à votre question.

PAR Mme ISABELLE LECLERC :

2930

Bien, la direction d'un puits, c'est aussi important autant pour l'entreprise que pour protéger la population, mais l'entreprise, elle a tout à fait intérêt à forer au bon endroit.

2935

Donc c'est sûr, puis il y a pas juste un instrument, il y a une panoplie d'instruments qui existent, puis ça évolue énormément vite, la technologie, là-dedans. Puis comme mon collègue disait, c'est mesuré, les compagnies savent où elles forent, à quelques marges d'erreur près, c'est assez précis.

2940

Même un exemple, c'est qu'ils ont été capables d'aller rechercher le puits dans le golfe du Mexique avec un forage à une grande distance, à une grande profondeur, puis ils sont allés frapper. Ça fait que vraiment, les outils sont là pour diriger les forages.

PAR LE COMMISSAIRE :

2945

Madame Leclerc, tant qu'à vous avoir sous la main, ou monsieur Lamontagne, je pense qu'une des préoccupations de madame Brunelle, bien, je vais la formuler avec une question!

Est-ce qu'il y a une distance minimale qui est exigée entre les nappes phréatiques qui alimentent la population et les forages advenant qu'ils aient lieu?

2950 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Présentement, il n'y a pas de distance minimale horizontale. Il y en a une verticale. Excusez-moi, c'est le contraire!

2955 Il y a des distances minimales horizontales, on ne peut pas s'approcher à plus de, disons, cent mètres (100 m) d'une habitation ou deux cents mètres (200 m) d'un puits, des choses comme ça. Je sais pas c'est quoi la distance entre les lignes électriques, les chemins, des choses comme ça. Ces distances-là existent.

2960 C'est la distance verticale, il n'y a pas de distance réglementaire actuellement. Il y a une distance qui est écrite dans le Projet de règlement sur le prélèvement et la protection des eaux, mais ce règlement-là, bien qu'il ait été publié et passé le processus de consultation publique, n'est pas en vigueur.

2965 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Et cette distance est de l'ordre de combien?

2970 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

La distance qui est publiée dans le règlement, on a fait des statistiques sur les quatre-vingt-cinq mille (85 000) puits des basses-terres du Saint-Laurent pour déterminer que quatre-vingt-seize pour cent (96 %) des puits ont moins de cent mètres (100 m) et quatre-vingt-dix-neuf point je sais pas combien de pour cent des puits ont moins que cent vingt mètres (120 m) de profond.

2975 Alors on s'est pris un facteur de sécurité, on a dit qu'il y personne qui utilise l'eau à plus de deux cents mètres (200 m). Il y a peut-être un (1) puits dans les quatre-vingt-six mille (86 000) qui est à cette profondeur-là.

2980 Ensuite, on a regardé des articles scientifiques récents pour identifier la distance de propagation des fractures de la fracturation hydraulique, et on a identifié des articles qui indiquent que plus de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des fractures créées lors de fracturations hydrauliques ont moins de, je pense, trois cents mètres (300 m) de long.

2985 À ce moment-là, on a rajouté cent mètres (100 m) comme autre facteur de sécurité.

À ce moment-ci, dans le Projet de règlement sur la protection et le prélèvement des eaux, il y a six cents mètres (600 m). Si le règlement passe, il sera interdit de fracturer à moins de six cents mètres (600 m).

2990 **PAR LE PRÉSIDENT :**

De la surface?

2995 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

De la surface.

PAR LE PRÉSIDENT :

3000 Merci monsieur Lamontagne.

Alors madame Brunelle, merci pour vos deux (2) questions. Ce sera possible pour vous éventuellement de revenir vous inscrire ce soir si vous avez d'autres sujets que vous voulez aborder.

3005 D'ailleurs, j'ai induit l'assemblée en erreur concernant la programmation de ce soir. Contrairement à ce que j'avais annoncé, puis je tiens à le préciser, c'est plutôt pour la présentation de ce soir, la séance de ce soir à dix-neuf heures (19 h) où on va aborder effectivement l'hydrologie des formations profondes. Alors c'est une présentation de la Commission géologique du Canada.

3010 Alors contrairement à ce que je vous avais annoncé que c'était le MDDEFP, confusion!

3015 Également le risque de contamination des eaux souterraines, donc je crois que c'est relié à votre préoccupation, madame Brunelle. C'est une présentation de monsieur Daniele Pinti et de monsieur Yves Gélinas, ainsi que pour ce qui est de la présentation de la modélisation numérique de la migration du méthane dans les basses-terres du Saint-Laurent, une présentation de monsieur Jean-Michel Lemieux du Département de géologie et de génie géologique de l'Université Laval.

3020 Alors ce soir, la séance qui débute à dix-neuf heures (19 h) va traiter d'un ensemble de ces sujets par des présentations où après, les citoyens pourront interroger les présentateurs et les personnes-ressources sur ces sujets.

Alors je vous remercie madame Brunelle.

3025 **PAR Mme FRANÇOISE BRUNELLE :**

Ma deuxième question, c'était sur que vaudront notre vie à la campagne puis nos propriétés, advenant une exploitation justement avec les risques justement par rapport à l'air et l'eau, puis s'il y avait contamination?

3030 Parce que nous, notre tissu social, on l'a pas vu sur les tableaux tout à l'heure, mais on fait partie des petits points, le nombre de personnes qui est en grand nombre ici dans la vallée du Saint-Laurent, puis justement dans l'endroit qu'ils proposent de faire une exploitation des gaz de schiste.

3035 Je sais que ça passe bien dans les tableaux puis tout ça, mais nous, on est les petits points qu'on voit pas justement sur ces tableaux-là. Notre vie est ici, le tissu social.

Alors merci beaucoup de m'avoir entendu, monsieur Bergeron.

PAR LE PRÉSIDENT :

3040 Merci madame Brunelle. Puis je vous inviterais peut-être à développer votre point de vue pour ce qui est de la deuxième partie de l'audience par un mémoire, puis nous le faire parvenir à l'avance, de façon à ce qu'on puisse en prendre connaissance puis peut-être plus approfondir la question avec vous lors de la deuxième partie de l'audience qui va se dérouler début juin.

3045 **PAR Mme FRANÇOISE BRUNELLE :**

Oui ce sera fait, merci.

3050 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame Brunelle.

3055 _____
COSMIN VASILE

PAR LE PRÉSIDENT :

3060 Alors à Saint-Agapit, j'inviterais monsieur Cosmin Vasile à venir poser ses questions.

Bonjour monsieur Vasile.

PAR M. COSMIN VASILE :

3065 Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

La parole est à vous.

3070 **PAR M. COSMIN VASILE :**

Merci. Ma question est en lien avec la présentation de madame Belleau sur la gestion des risques. J'ai compris que les études de danger sont en cours, mais je voulais savoir s'il y a des études qui considèrent le cumul de plusieurs conditions de risques, par exemple une catastrophe naturelle plus un risque technologique plus une erreur humaine?

3075 On s'aperçoit de plus en plus que c'est un cumul de facteurs qui génère un accident à un certain moment.

3080 Ma deuxième partie de la question, c'est concernant les scénarios d'intervention reliés à un cumul de plusieurs événements qui engendreraient des mesures de sécurité spéciales. Par exemple l'explosion de deux (2) puits différents en même temps ou dans un délai relativement court. Ou l'explosion d'un site proche d'une municipalité corroboré à un incendie forestier. C'est clair que là, on aura vraiment une durée d'intervention plus élaborée que si on traite ça ponctuellement.

3085 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors madame Belleau, concernant le cumul de risques?

3090 **PAR Mme FRANCINE BELLEAU :**

Pour ce qui est des aspects techniques, on va devoir attendre la présentation de monsieur Lacoursière. Je suis désolée d'avoir la même réponse, parce que c'est un spécialiste en la matière. On l'aviserait peut-être un petit peu de documenter s'il est possible pour lui d'améliorer ou de poursuivre dans son étude, parce que je ne crois pas qu'il l'ait abordé dans son étude qui a été déposée.

3100 Quant au scénario d'intervention, ce que je vous dirais, on a dit qu'on avait une préparation générale, donc dans les effets domino, c'est qu'on augmente, si vous voulez, le nombre d'intervenants, et là, je vous parle a priori, parce qu'on n'a pas vraiment développé.

C'est très rare, puis je vous dirais même dans la communauté internationale, que de développer jusqu'à le déploiement avec des effets dits dominos, des effets subséquents.

3105 Mais ce qu'on fait, c'est qu'on a développé l'entraide régionale. Ce que je peux vous dire, c'est qu'au niveau de la Sécurité civile, de l'organisation de Sécurité civile, on fait de l'entraide régionale. Donc on va aller, habituellement le premier palier de réponse gouvernemental, ça va être pareil pour la municipalité, on va aller chercher de l'aide chez les voisins. Donc ils vont venir aider à résoudre le sinistre pour l'intervention.

3110 Dans les services incendie, c'est la même chose. Je pense que sans vous rappeler un évènement triste, vous l'avez vu largement à la télévision que les services incendie s'entraident d'une ville à l'autre, voire d'une MRC à l'autre.

3115 Donc ce serait a priori, je vous dirais que c'est comme ça que l'intervention va se faire.

Et les préparations générales et ces réseaux-là d'entraide, vont suppléer, parce que là, sans rentrer dans des notions trop techniques et d'engineering, on va entrer dans les probabilités, les dix à la moins quelque chose!

3120 Alors parfois, il faut faire des choix de société et mettre une limite dans la préparation et d'avoir plutôt un plan B, un plan d'entraide qui va compléter.

Est-ce que ça convient? Est-ce que je réponds à la question en partie?

3125 Pour ce qui est de l'aspect technique pour l'étude, par contre, comme je vous dis, ça appartient, il y a un collègue du ministère de l'Environnement aussi qui maîtrise davantage les aspects, parce que c'est de l'engineering beaucoup, ça prend des formations d'ingénieurs, ce sont ces collègues-là, ils vont être là le 8 avril en après-midi.

3130 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors comme madame Belleau le signalait, pour ce qui est du risque technologique, nous allons avoir la présence de monsieur Lacoursière le 8 avril lors de la séance de l'après-midi.

3135 Alors je pense que je vous inviterais à participer à cette séance de façon à ce qu'on puisse approfondir un peu plus le cumul de risques.

Puis peut-être une autre question complémentaire à madame Belleau! Pour ce qui est de l'entente mutuelle, est-ce que c'est des ententes informelles ou des ententes formelles?

3140 Est-ce qu'on signe un genre de contrat entre municipalités pour dire, vous venez nous aider, je vais vous aider éventuellement? Est-ce que ça a un caractère légal ou informel? De quelle façon prend la forme des ententes mutuelles?

3145 **PAR Mme FRANCINE BELLEAU :**

Encore là, mon collègue à Bécancour pourra compléter! Je vous ai parlé des schémas de couverture de risques en sécurité incendie qui sont à l'échelle des MRC, donc c'est à travers cet outil-là entre autres que les ententes vont être établies.

3150 Si on doit déborder d'une MRC, je ne peux vous confirmer, il faudrait que je vérifie avec les collègues du service de sécurité incendie, à moins que monsieur Racine ait la réponse, mais si on doit aller chercher d'autres partenaires en dehors! Le réseau est solide en sécurité incendie avec l'Association des chefs de sécurité incendie, entre autres, et c'est un réseau, je dirais, un tissu qui est tricoté serré, sans faire de jeu de mots! Je pense que c'est assez rapide.

3155 Pour ce qui est de la confirmation des ententes écrites, il faudrait vérifier, notamment pour le secteur concerné par l'industrie en question.

3160 Je vous laisse voir si mon collègue aurait des choses à ajouter ou si on m'a bien compris de notre mécanisme, parce que comme je vous dis, c'est un autre service chez nous qui s'occupe de ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

3165 Mais ce que je comprends, c'est qu'il y a un minimum dans le cadre du schéma de sécurité incendie au niveau d'une MRC où là, on fait l'inventaire, en quelque sorte, des ressources?

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

3170 Il y a des règles, il y a des orientations du ministère de la Sécurité publique qui ont été élaborées au début des années deux mille. Tout ce processus-là est en place depuis 2001-2002-2003 dans ces eaux-là, et l'ensemble des MRC, la majorité des MRC ont un schéma de couverture de risque en sécurité incendie où la couverture, en fonction – là, sans rentrer dans les détails – il y a des paramètres qui vont en fonction de la densité de population et tout, pour que les services incendie soient disponibles dans des délais en fonction justement, donc dans une ville densément peuplée par exemple, on peut parler de dix (10) minutes pour que le service incendie se présente sur le lieu.

3180 Alors c'est en fonction de tout ça. C'est un travail qui a été fait un peu sur un exemple du processus de gestion de risque, c'est une discussion qui a été faite en MRC avec un comité, des ressources en permanence sur l'élaboration des ces schémas-là, donc en discussion. Ça a été adopté par les conseils de MRC avec des obligations dans les municipalités, pour ce qui était de compléter les volets d'achat d'équipements qui étaient liés à ce schéma-là, pour répondre à des exigences ministérielles.

PAR LE PRÉSIDENT :

3185 Merci madame Belleau.

PAR Mme FRANCINE BELLEAU :

3190 Mais on pourra compléter, si c'est vraiment un besoin, on pourrait compléter. Je pourrais aller chercher cette information-là et la ramener le 8 en même temps.

PAR LE PRÉSIDENT :

3195 S'il vous plaît, madame Belleau.

Alors monsieur Vasile, est-ce que ça répond à votre première question en partie, je suppose?

PAR M. COSMIN VASILE :

3200 C'était la seule question. Elle avait deux (2) composantes. La première, c'était en avant, puis la deuxième, c'était en aval, si je peux l'appeler comme ça.

3205 Donc je pense qu'on va avoir un complément d'information le 8 où on va considérer un cumul de potentiels de risques.

PAR LE PRÉSIDENT :

3210 En tout cas, on va aborder le risque technologique, puis on pourrait éventuellement interroger les intervenants sur cet aspect.

PAR M. COSMIN VASILE :

3215 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, monsieur Vasile.

3220

RICHARD CHARTIER

PAR LE PRÉSIDENT :

3225

Alors j'inviterais maintenant monsieur Richard Chartier s'il vous plaît.

Alors rebonjour, monsieur Chartier.

3230 **PAR M. RICHARD CHARTIER :**

Bonjour. Moi, ma question est concernant la direction de la foreuse, quand on dit qu'on a des instruments sur la foreuse qui indique la trajectoire. Ma question est celle-ci!

3235 Est-ce que c'est possible que la foreuse, quand elle frappe de la boue ou de la roche qu'on appelle de la «fritte» qui est extrêmement dure, qui endommage, peut endommager ces appareils-là, et à ce moment-là, la compagnie a une décision à prendre, est-ce qu'ils remontent quand ils sont très profonds la « diamond drill » comme on dit, la foreuse? Parce que c'est un coût énorme de la remonter. Ou ils prennent une chance de continuer en aveugle?

3240

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors le ministère des Ressources naturelles, vous avez abordé l'aspect d'orientation et du monitoring au niveau de l'orientation des puits? Madame Leclerc

3245

PAR Mme ISABELLE LECLERC :

3250 Bien, pour ce qui est des risques de l'industrie, la décision qu'elle va prendre, ça, je peux pas décider pour l'industrie, mais je sais qu'il y a aussi moyen de faire une vérification quand le forage est terminé, aussi de passer un autre instrument avec un « wireline » qu'ils appellent, un câble électrique qui est encore plus précis que pendant le forage, pour s'assurer vraiment de la bonne direction du puits.

3255 Puis il y a d'autres éléments qui permettent aussi de savoir la direction, outre les outils, en surface aussi, il y a un contrôle de la lithologie avec les retailles qui est analysée, donc en sachant ça, les retailles dans lesquelles on se trouve, on a une bonne idée aussi dans quelle formation on est.

Il y a aussi la longueur de la tige qui permet de donner aussi une indication où est-ce qu'on est rendu.

3260

Donc il y a un paquet de mesures qui permettent aussi d'avoir une bonne idée où est-ce que le puits est rendu.

3265 Puis comme je disais tantôt aussi, il y a aucun intérêt pour l'industrie d'aller forer où est-ce qu'elle n'a pas prévu de forer, là. Je vois pas, je comprends pas beaucoup, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame Leclerc.

3270

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Ma question, monsieur le Président, est précise. J'ai regardé trois cent cinquante heures (350 h) de «forage», ce qui est un film en trois (3) DVD, et sur le film, l'industrie, sur trois (3) forages, il y a trois (3) puits à sec complètement.

3275

Donc quand on dit que ces gens-là savent précisément où ce qu'est le pétrole, où ce qu'est le gaz de schiste, c'est une erreur, on joue aux apprentis sorciers.

3280

PAR LE PRÉSIDENT :

Là ici, on est dans l'opinion, puis j'aimerais peut-être que vous le développiez pour la deuxième partie de l'audience!

3285

PAR M. RICHARD CHARTIER :

Parfait.

PAR LE PRÉSIDENT :

3290

Alors autre question, monsieur Chartier?

PAR M. RICHARD CHARTIER :

3295

Oui. Quand ils ont atteint une certaine profondeur et puis ils doivent tourner à l'horizontale, de quelle façon s'y prennent-ils?

PAR LE PRÉSIDENT :

3300

Alors le ministère des Ressources naturelles!

PAR M. RENAUD PATRY :

3305

Il y a de la documentation sur ça dans l'étude sur le projet type. Ce qui est fait, c'est qu'ils descendent à une certaine profondeur qui n'est pas la profondeur à laquelle ils veulent aller faire la branche horizontale. On appelle ça un point de déviation, un «cake of point» en anglais, puis

tranquillement, ils vont faire une courbe qui va s'amener vers la partie horizontale. Ça fait qu'il y a une partie qui a un coude, si on veut, plus ou moins prononcé.

3310 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Peut-être un élément complémentaire, je vous céderai la parole après, monsieur Lamontagne. Il faut bien comprendre que c'est pas un coude à quarante-cinq degrés (45 °)! Le fameux coude en question, il peut avoir une longueur de combien?

3315 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Disons qu'en moyenne, c'est cinq cents mètres (500 m) avant d'arriver dans la formation qui va être forée à l'horizontale. Donc grosso modo, c'est un peu le pattern.

3320 Donc le puits tourne sur cinq cents mètres (500 m) avant d'atteindre un flat comme on pourrait dire.

3325 Donc à partir du point, du « cake of point », je suis désolée pour la terminologie anglaise, mais on peut mettre en moyenne cinq cents mètres (500 m) avant d'en arriver avec la tête directionnelle pour atteindre un flat horizontal dans l'unité.

PAR LE PRÉSIDENT :

3330 D'accord, merci beaucoup monsieur Perron. Alors les deux (2) questions sont posées, monsieur Chartier, je vous remercie beaucoup.

3335

MARIO LÉVESQUE

PAR LE PRÉSIDENT :

3340 J'inviterais maintenant monsieur Mario Lévesque s'il vous plaît à venir poser ses questions!

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

Bonjour.

3345 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lévesque, bonjour.

3350 **PAR M. MARIO LÉVESQUE :**

3355 J'ai deux (2) questions au niveau technique. Quand on parle les cartes qui sont présentement disponibles pour les glissements de terrain et de l'interdiction de forer, ce qui est très bien, est-ce qu'on va interdire aussi toute autre activité comme la recherche sismique, peu importe qu'est-ce qu'on peut faire d'autre dans la recherche pétrolière, mais est-ce que toutes les activités vont être interdites ou seulement le forage sur les zones à risque de glissement?

PAR LE PRÉSIDENT :

3360 Alors à ma connaissance, est-ce que c'est madame Potvin qui avait abordé le sujet, je crois, alors est-ce que c'est possible pour vous d'apporter des éléments d'information?

PAR Mme JANELLE POTVIN :

3365 Donc nous, c'est une recommandation, mais tout ce qui est levé sismique, on a regardé tout ce qui se fait, parce qu'on en a beaucoup quand même des relevés sismiques au Québec et on n'a pas de cas où qu'on a déclenché des glissements de terrain.

3370 Donc dans l'étude, ça a été dit qu'il n'y avait pas d'effet sur la stabilité des pentes. Donc il n'y a pas d'interdiction pour ce type d'activité là.

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

Ça veut dire qu'on parle vraiment juste au niveau du forage, l'interdiction, la recommandation?

3375 **PAR Mme JANELLE POTVIN :**

Il y a plein de recommandations, entre autres le forage, mais il y a aussi tout ce qui est entreposage, tout ce qui est concentration d'eau, tout ce qui est aussi déblai.

3380 Donc il y a d'autres recommandations pour ces activités-là qui sont connexes à l'industrie.

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

3385 Est-ce qu'on peut dire que c'est toutes les activités qui sont sur le pad où l'activité de forage a lieu?

PAR LE PRÉSIDENT :

3390 Vous posez votre question au président, monsieur Lévesque. Alors madame Potvin!

PAR Mme JANELLE POTVIN :

3395 Oui, exactement. Tout ce qui est relié même à l'extérieur du pad, parce que tout ce qui est aussi chemin d'accès sera pas nécessairement sur le pad, va peut-être être à l'extérieur, donc tout ça, on a des recommandations pour des bandes de terrain où que c'est interdit.

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

3400 Parfait. Ma deuxième question, madame Grandbois avait posé une question au niveau de la superficie qu'on utilise pour le forage au niveau de la plateforme de forage, puis il y a eu une réponse, mais j'aimerais réentendre cette réponse-là, parce que ça va un petit peu en contradiction avec qu'est-ce que c'est qu'on fait, nous, dans l'industrie, pour la superficie utilisée.

PAR LE PRÉSIDENT :

3405 Alors peut-être pour les besoins de vraiment préciser la question, peut-être que madame Grandbois pourrait préciser, puis je crois que la question était adressée à monsieur Mc Collough concernant la superficie des pads.

PAR LA COMMISSAIRE :

3410 Ce que j'avais demandé tout à l'heure, c'est que j'avais mentionné que dans les différentes études, on voit des estimés qui varient quand même pas mal quant à la superficie des plateformes. On voit des données n'importe où entre un (1 ha) et quatre hectares (4 ha) facilement par plateforme de six (6) à huit (8) puits.

3415 Et dans le scénario de développement, vous aviez retenu le chiffre d'un hectare (1 ha), je vous avais demandé à l'époque, pour six (6) puits, puis je vous ai demandé tout à l'heure de préciser qu'est-ce que cette superficie-là d'un hectare (1 ha) incluait, qu'est-ce que ça n'incluait pas?

3420

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

Premièrement, la superficie qu'on a utilisée, on appelle ça un projet type. C'est quatre-vingt-dix mètres (90 m) par cent dix mètres (110 m).

3425

Puis ce que je disais tantôt, c'est la même question, je veux dire, qu'est-ce qu'on retrouve sur un pad?

PAR LE PRÉSIDENT :

3430

C'est simplement d'arriver, ce que je comprends de monsieur Lévesque, c'est qu'il s'interrogeait sur la réponse que vous aviez donnée. C'était simplement de répéter la réponse en quelque sorte, de façon à voir dans quelle mesure, je pense que c'est juste ça qu'on demande actuellement.

3435

Donc votre réponse serait complète, monsieur Mc Collough?

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

3440

Oui.

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

Est-ce que je peux juste apporter un complément d'information, parce que la superficie...

3445

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, je vous avoue que nous sommes à l'étape des questions, monsieur Lévesque. Alors écoutez, si c'est un rectificatif...

3450

PAR M. MARIO LÉVESQUE :

C'est un rectificatif.

3455

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors écoutez, je vais vous permettre exceptionnellement de préciser ce rectificatif-là, puis je vais vous demander aussi de le déposer par écrit.

3460 **PAR M. MARIO LÉVESQUE :**

Parfait. La réponse était très bonne, la superficie qu'on utilise, quatre-vingt-dix (90 m) par cent dix (110 m), mais ça n'inclut pas les chemins d'accès. Les chemins d'accès sont en supplément de cette superficie-là, parce qu'on arriverait à une superficie de travail trop petite sans ça.

3465 **PAR M. DICK MC COLLOUGH :**

Vous avez raison.

3470 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, compte tenu que c'est un rectificatif et qu'on est dans la période de questions, je vous demanderais simplement de nous faire un document qui permet au moins qu'on le dépose, puis que ça puisse être consulté.

3475 **PAR M. MARIO LÉVESQUE :**

Merci beaucoup.

3480 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, monsieur Lévesque.

3485

JEAN-PIERRE LEDUC

PAR LE PRÉSIDENT :

3490 Alors j'inviterais maintenant, à Bécancour, monsieur Jean-Pierre Leduc s'il vous plaît.

Bonjour monsieur Leduc.

3495 **PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3500 La parole est à vous.

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3505 Oui, merci. Vous avez parlé précédemment de technique de colmatage. Moi, j'aimerais parler de la gestion des risques associés aux fuites majeures.

Tantôt, on a parlé d'erreurs humaines, catastrophes naturelles, explosions, accidents, en tout cas, on peut supposer bien des choses.

3510 On sait que la première année ou la deuxième année, la pression dans les puits est maximum. Alors on perd une tête de puits à cause d'un accident, à cause de l'erreur humaine, et les risques associés à ça, bien sûr, ce sont le feu, l'explosion, la contamination.

3515 Moi, j'aimerais qu'on me parle de colmatage dans ces cas-là, comment on fait une telle chose? Comment on réussit une telle chose?

La pression est au maximum, ça sort à pleins tuyaux, il faut remplacer la tête de puits!

PAR LE PRÉSIDENT :

3520 Donc accident, tête de puits qui n'est plus fonctionnelle, dans quelle mesure ont fait le colmatage, c'est bien ça votre question?

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3525 Pression maximum la première année, un accident, que ce soit par erreur humaine, que ce soit par catastrophe naturelle!

PAR LE PRÉSIDENT :

3530 Alors c'est une question qu'on pourrait dire technique. Rappeler que le risque technologique va être traité le 8 avril prochain dans l'après-midi.

3535 Alors écoutez, je vous inviterais éventuellement à revenir nous voir là-dessus. De façon préliminaire peut-être un élément de réponse sur lequel vous avez porté votre question, tout en considérant que ça va être traité en profondeur lors de la séance du 8 avril prochain en après-midi.

Les gens du MRN peut-être? Non, pas d'éléments de réponse. Monsieur Lamontagne?

3540 **PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :**

La méthode la plus simple, c'est de remplir le puits avec de l'eau. Alors normalement, dans les basses-terres du Saint-Laurent, la hauteur de colonne d'eau qu'il y a dans un puits est suffisante pour garder le gaz en bas.

3545

Si la pression de gaz est supérieure parce qu'on est dans une zone plus riche où il y a plus de pression en bas, on peut mettre de l'eau salée qui est plus dense, qui va garder le gaz en bas.

3550

Si ça marche pas, il faut faire comme ils ont fait dans la guerre du Koweït quand ils ont fait sauter les têtes de puits puis qu'il y avait des flammes partout, il y a des techniques spécialisées de rentrer dans les puits qui peuvent être soit de bloquer par en haut, poser une valve si c'est possible, sinon forer à proximité du puits et injecter du ciment pour colmater le puits.

3555

Il y a plusieurs techniques qui existent, personne ne souhaite ça, mais c'est des choses qui peuvent arriver, puis ils ont développé des méthodes pour colmater la plupart des puits.

PAR LE PRÉSIDENT :

3560

Alors on a certains éléments de réponses, tout en vous rappelant qu'on va en discuter lors des scénarios de développement des risques à la séance de l'après-midi du 8 prochain.

Une autre question, monsieur Leduc?

3565

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

Bien, juste une petite courte question en rapport avec – mais moi, je voulais parler des risques associés au feu, des risques de feux, d'explosions et de contamination pendant que tout ça se produit. Le méthane s'en va dans les airs, puis le feu peut prendre, l'explosion peut survenir.

3570

C'est les risques, je voulais surtout couvrir l'aspect risque. Le colmatage, c'est une chose, mais l'aspect risque est énorme.

PAR LE PRÉSIDENT :

3575

Monsieur Lamontagne!

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Bien, à la session du risque technologique, c'est beaucoup plus précis, la question.

3580

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc nous pourrions aborder ce sujet-là, monsieur Leduc, je vous invite à être présent avec nous le 8 avril prochain en après-midi où on pourra approfondir la question. L'ensemble des personnes-ressources qui traitent de ce sujet-là seront présentées.

3585

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

Ma deuxième question!

3590

PAR LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question, monsieur Leduc.

3595

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

Encore une question de gestion de risques, mais des risques accrus en rapport avec l'incapacité d'une gazière, soit une incapacité au niveau financier ou au niveau technique de colmater un puits.

3600

C'est un risque qui est à plus long terme, parce qu'ils essaient plusieurs fois de colmater, on a des exemples dans la région, puis même un peu plus loin, que ce soit à Leclercville ou à La Présentation, alors c'est un risque à plus long terme.

3605

Puis encore là, je reviens avec l'histoire, il peut survenir des feux, puis la contamination est continue. Ça perd continuellement, ça s'en va dans l'atmosphère, ce sont des gaz à effet de serre.

3610

Alors moi, je trouve, comment on gère ça, parce que là, c'est plus long, puis finalement, ça peut aussi que la compagnie a pas les moyens, parce que ça coûte trop cher travailler ça, puis ils veulent pas. Ce sont des compagnies, ce sont pas des majeures, ce sont des petites compagnies souvent, alors comment on peut gérer ça?

3615

Est-ce que ça va nous retomber à nous citoyens par le gouvernement qui va être obligé de faire des travaux là? Je me pose sérieusement la question, puis on a déjà des exemples de ça à La Présentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

3620 O.K. Ce que je comprends, pour un puits existant, colmatage de fuite, dans quelles mesures on donne un encadrement à exiger des entreprises à ce que les fuites soient colmatées, c'est bien ça la question?

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3625 Entre autres, aussi financièrement, ce qui pourrait bien arriver, qu'une compagnie à numéro bien, elle s'en aille, puis si on n'a pas vraiment!

PAR LE PRÉSIDENT :

3630 On a parlé d'inspection tout à l'heure, puis je pense que les gens du ministère du Développement durable aussi font certaines inspections.

3635 Alors peut-être revenir sur l'exigence que vous fixez concernant les puits existants, puis les éventuelles fuites qui sont constatées lors d'inspections, comment fonctionnez-vous en termes d'exigences que vous demandez à l'entreprise qui est propriétaire du puits?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3640 C'est que c'est une juridiction partagée entre les deux (2) ministères. La réglementation du MRN est écrite de manière qui exige aucune fuite, aucune communication entre le puits et l'atmosphère ou avec l'environnement.

3645 Nous, au ministère de l'Environnement, on a eu affaire à des cas comme ça, et on sait qu'aucune fuite, c'est très difficile à atteindre.

Par contre, c'est relativement facile et techniquement possible d'avoir aucune fuite significative.

3650 À ce moment-là, une fuite qui a peu ou pas d'impact sur l'environnement est potentiellement gérable alors qu'une fuite qui a un impact sur l'environnement doit être réparée ou du moins faire cesser.

PAR LE PRÉSIDENT :

3655 Mais est-ce que je dois comprendre de votre réponse que vous faites une inspection, vous découvrez une fuite, vous envoyez un avis de non-conformité, comment vous procédez?

Je vois les gens du MRN qui auraient peut-être des éléments d'informations?

PAR M. PASCAL PERRON :

3660

Effectivement, il y a des aspects législatifs et réglementaires qui sont applicables. Tantôt, pour faire du pouce, comme on dit, sur qu'est-ce que vous avez mentionné, effectivement il y a des garanties d'exécution qui sont en place qui pourraient éventuellement être utilisée aux fins de correctifs.

3665

Il y a également l'article 230 de la Loi sur les mines qui mentionne que pour une émanation de gaz naturel, il pourrait y avoir des mesures qui sont entreprises auprès de l'entreprise pour s'assurer qu'elle va procéder aux correctifs, l'enjoindre de faire faire ses correctifs.

3670

Évidemment, actuellement au Québec, on n'a jamais eu, on n'a pas eu la situation se présentant où on a eu à entamer des recours auprès d'une entreprise pour effectuer des correctifs.

3675

Les entreprises se sont conformées à toutes les demandes qu'on a faites concernant l'application de mesures correctives sur des puits, notamment les puits de La Présentation auxquels vous faites référence. Également les puits de Leclercville.

À cet effet, tantôt, à la demande que vous avez faite de déposer des documents, il va y avoir de l'information relative aux travaux qui ont découlé de ces inspections-là.

3680

Donc pour l'instant, c'est l'information dont le ministère dispose pour les fins de la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT :

3685

Je vous remercie. Je cède la parole à monsieur Haemmerli et je vous reviens, monsieur Leduc.

PAR LE COMMISSAIRE :

3690

Monsieur Lamontagne, comment on détermine ce qu'est une fuite significative puis une fuite non significative?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3695

On regarde ce que font les autres. En Alberta, il y a un historique de réglementation et d'encadrement de l'industrie.

Ils ont un document qui décrit ce que c'est une fuite dangereuse qui doit être réparée et une fuite tolérable qui doit être réparée à la fermeture du puits. Ils ont des normes, ils ont des critères et ils ont des manières de faire les essais. C'est tout décrit dans la documentation albertaine.

3700

Alors celui qui a fait l'inspection, qui constate qu'il y a une émanation au puits, si c'est notre ministère, on va certainement consulter avec le ministère des Ressources naturelles qui, eux, ont une juridiction aussi, et puis on va voir, si on juge que la fuite a un impact sur l'environnement.

3705

Parce que c'est ça que ça dit, la Loi de la qualité de l'environnement à l'article 22. C'est pas zéro impact sur l'environnement, c'est dégrader la qualité de l'environnement.

PAR LE COMMISSAIRE :

3710

Oui, mais je veux dire, est-ce qu'il y a un critère, est-ce qu'il y a un volume, est-ce qu'il y a une quantité?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3715

Le critère qui est utilisé en Alberta, c'est une fuite qui dépasse trois cents mètres cubes (300 m³) par jour.

PAR LE COMMISSAIRE :

3720

D'accord.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3725

À ce moment-là, c'est jugé trop, puis c'est à réparer.

Ça, c'est pour une émanation à l'évent ou une émanation directe.

3730

Pour les émanations autour du puits qu'on appelle des migrations de gaz, ils utilisent un autre critère qui est une dangerosité – c'est beaucoup plus subtilement encadré. Si c'est jugé dangereux, c'est à réparer. Le critère est pas aussi clair qu'une émanation à l'évent.

3735

Puis il faut savoir que l'émanation à l'évent, c'est une mesure de sécurité. Quand on a un puits qui est cimenté, coffré et mis en place et qu'il y a une fuite qui monte le long des tubages qui sont cimentés, alors c'est mieux de le faire sortir à l'évent puis de le contrôler, de le mesurer, que de fermer le puits.

Parce que si on ferme l'évent, à ce moment-là la pression va s'accumuler, puis là, on risque de fracturer le ciment. On risque de dégrader le puits, puis on risque d'introduire du méthane à plus haute concentration à un endroit dans le puits qu'on veut pas.

3740

On aime mieux libérer la pression en haut puis empêcher l'accumulation de pression qui pourrait endommager le puits.

PAR LE COMMISSAIRE :

3745

D'accord. Ces messieurs du ministère des Ressources naturelles avaient l'air de vouloir commenter?

PAR M. PASCAL PERRON :

3750

Bien, il faut faire les distinctions aussi entre la réalité terrain et puis ce qu'un cadre normatif, législatif ou réglementaire peut demander.

3755

Évidemment, dans la réglementation afférente au Règlement sur le pétrole, le gaz naturel, réglementation afférente, pardon, à la Loi sur les mines qui est le règlement, on mentionne que c'est aucune fuite, dans le cadre législatif, dans le cadre réglementaire actuel.

3760

Ce qui peut nous servir, nous, de mesure, pour faire un parallèle avec qu'est-ce que mon collègue du MDDEFP parle par rapport à l'Ouest canadien, c'est que nous, les termes qui sont utilisés directement dans la loi sont : si l'émanation de gaz naturel représente un risque pour la santé ou la sécurité des personnes ou la sécurité des biens, on va enjoindre l'entreprise de procéder à des correctifs.

3765

Et puis si elle ne se conforme pas aux prescriptions qu'on va lui demander, on va pouvoir procéder, faire procéder à la réparation et puis ensuite, prendre les recours nécessaires contre l'entreprise pour récupérer les investissements. Si on peut appeler ça un investissement! Les frais!

PAR LE COMMISSAIRE :

3770

D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT :

3775

Avant que je passe encore à vous, monsieur Leduc, je m'excuse, vous allez devoir patienter un peu, je vais céder la parole à madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

3780 J'espère que ça va également intéresser monsieur Leduc. La question que j'ai, c'est toujours en suivi.

3785 Vous avez parlé des garanties d'exécution. Par le passé, la loi, je sais plus si c'était dans la loi ou dans le règlement, mais enfin, on prévoyait que s'il y avait des redevances de payées, au fur et à mesure que les redevances s'accumulaient, on libérait la garantie d'exécution, ce qui faisait qu'à partir d'un certain moment, il n'y avait plus de garantie d'exécution sur la table.

Est-ce que c'est encore le cas?

PAR M. PASCAL PERRON :

3790 Pour répondre à votre question, madame la Commissaire, c'est en lien avec l'article 18 du règlement qui fait état que quand le montant à payer en redevance sur la production d'un puits qui est soit une production de pétrole ou de gaz naturel, ou encore en ce qui concerne un puits qui serait sur un réservoir souterrain comme les puits qu'on retrouve à Saint-Flavien et à Pointe-du-Lac, 3795 effectivement, quand les montants atteignent le montant de la caution, la garantie est libérée.

PAR LA COMMISSAIRE :

3800 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Leduc, on revient à vous!

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3810 Alors rapidement, j'imagine que peut-être techniquement, on peut faire un système qui ramasse la migration autour, puis qu'on envoie par l'évent, et puis là, est-ce que c'est comme une façon de se donner bonne conscience d'envoyer le méthane dans l'air? Ça, c'est un premier point.

Le deuxième point, c'est que monsieur tantôt parlait de santé, je pense qu'il faut aussi penser santé à long terme, puis plus qu'on envoie de méthane dans l'air, plus qu'on a un problème de réchauffement climatique qui vient avec ça. Ça, c'est un deuxième point.

3815 Le troisième point, je voulais juste demander, pour terminer, à monsieur, si je dois dormir tranquille avec le cas de La Présentation alors que moi, je pensais qu'il y a même des travaux qui sont

peut-être pas en train de se faire, mais qui sont prévus pour faire mieux, parce qu'aux dernières nouvelles, moi, j'ai entendu que c'était pas réglé, ce cas-là?

3820 Alors je termine là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

3825 Merci monsieur Leduc, parce qu'on est presque à quatre (4) questions avec vous!

Alors peut-être un élément de réponse qui pourrait être formulé par le MRN?

PAR M. PASCAL PERRON :

3830 Bien, c'est toujours un peu ce que je vous ai dit tantôt. Il va y avoir l'information qu'on s'est engagé à vous déposer plus tôt dans la session de cet après-midi, concernant la situation des puits, puis le puits de La Présentation fait partie de cette recherche-là, bien, de cette compilation-là qui va être faite pour vous donner l'information pertinente.

3835 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors on aura les éléments d'informations qui seront déposés par le ministère des Ressources naturelles, tout en vous rappelant la gestion des risques technologiques qu'on va discuter à la séance de l'après-midi du 8 avril prochain.

3840 Alors merci monsieur Leduc.

PAR M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3845 Merci monsieur le Président.

JEAN FALAISE

3850 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors j'inviterais monsieur Jean Falaise s'il vous plaît.

3855 **PAR M. JEAN FALAISE :**

Bonjour monsieur le Président.

3860 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Rebonjour monsieur Falaise.

PAR M. JEAN FALAISE :

3865 Moi, suite à la question que je vous ai posée concernant la garantie d'un million (1 M\$) j'ai posé des questions à quelques personnes qui étaient autour de moi, puis ils sont assurés, eux autres, pour une assurance civile d'un million (1 M\$) chacun, et même de deux millions (2 M\$) pour certains qui sont exploitants agricoles.

3870 Moi, je me demandais d'où vient la norme d'un million (1M\$). Pourquoi un million (1 M\$), pourquoi pas dix (10 M\$), pourquoi pas vingt millions (20 M\$), quand un dégât peut dépasser ça. À moins que la balance soit compensée par les avocats! Je fais un petit peu d'ironie.

J'ai allumé tout à coup, j'ai dit, mon dieu, d'où ça vient, ça!

3875

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors pourquoi le critère d'un million (1 M\$) qui serait exigé en termes de garantie?

3880 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Je peux pas vous expliquer pourquoi le critère a été fixé à un million (1 M\$).

3885 Ce que je peux vous dire, c'est que cette disposition-là, je crois, a été introduite au règlement en 1988. Je sais pas si le montant était inférieur ou supérieur. Si vous me donnez deux (2) minutes, je pourrais vérifier, j'ai l'information.

PAR LE PRÉSIDENT :

3890 S'il vous plaît. Alors en attendant que monsieur Perron puisse nous arriver avec une réponse plus détaillée, on pourrait peut-être procéder avec votre deuxième question, monsieur Falaise?

PAR M. JEAN FALAISE :

3895 Oui monsieur. J'ai fait un petit calcul rapide concernant la limite de trois cents mètres cubes (300 m³) par jour qui était accordée comme normal, puis qu'on bougeait pas tant que ça dépassait pas ça, puis là, je pensais à neuf mille (9 000) puits qui est potentiellement possible, et puis à ce moment-là, on aboutit à deux millions sept cent mille mètres cubes (2,7 Mm³), si je me trompe, par jour.

3900 Je vois qu'une plus petite situation qui est multipliée par le nombre de puits, ça devient assez important. Puis étant donné qu'il y a plusieurs puits qui sont sur un territoire donné, avec les vents dominants, je pense que le facteur santé peut devenir important.

PAR LE PRÉSIDENT :

3905 Alors je pense que le trois cents mètres (300 m), c'est une norme du ministère du Développement durable, non?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3910 Non. Trois cents mètres (300 m), c'est une norme qui est applicable en Alberta. Au Québec, on n'a pas de norme comme ça.

3915 Puis je voudrais souligner que le méthane n'a pas d'incidence sur la santé publique. Le méthane a une incidence sur la sécurité.

PAR LE PRÉSIDENT :

3920 On peut convenir que c'est un gaz contributeur aux gaz à effet de serre?

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

Oui. L'effet de serre, oui.

PAR Mme ISABELLE LECLERC :

3925 Je peux-tu juste mettre en précision! Le méthane, la sécurité, c'est qu'il explose entre cinq (5 %) et quinze pour cent (15 %) de concentration. Quand il est à moins de cinq pour cent (5%), il explose pas; quand il est à plus, il n'explose pas.

3930 Donc à l'air libre, le méthane, les probabilités que ça explose, on s'entend que c'est dans des endroits confinés, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3935 Lorsqu'il y a accumulation, c'est ce que vous soulignez?

PAR Mme ISABELLE LECLERC :

3940 Oui, mais entre cinq (5 %) et quinze pour cent (15%) d'accumulation. Au-delà de quinze pour cent (15%), il n'explosera pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

3945 O.K. D'ailleurs écoutez, quitte à le répéter, je pense que c'est peut-être aussi en termes de risques pour la santé et la sécurité, ça va être des éléments qui pourront être traités lors de la séance du 8 avril avec monsieur Lacoursière.

PAR M. JEAN FALAISE :

3950 O.K. Donc le méthane n'est pas nocif pour la santé, c'est ça? Si j'ai bien compris monsieur Lamontagne?

PAR LE PRÉSIDENT :

3955 C'est l'affirmation que monsieur Lamontagne nous fournit, c'est la réponse que monsieur Lamontagne nous fournit.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3960 Le méthane n'est pas nocif dans l'eau. On peut boire de l'eau avec du méthane dedans.

PAR LE PRÉSIDENT :

3965 Oui, mais je pense qu'on parlait d'un scénario différent.

PAR M. CHARLES LAMONTAGNE :

3970 Dans l'air, le méthane n'est pas nocif, à moins qu'il dépasse la capacité qui va nous étouffer, qui déplace l'air, qu'il y a tellement de méthane dans l'air qu'il n'y a pas assez d'oxygène pour qu'on survive.

PAR LE PRÉSIDENT :

3975 Alors on parle de fuite, on parle de santé, c'est bien ça, on a des gens du ministère de la Santé et Services sociaux, est-ce que vous auriez un élément de réponse, madame Allard, à fournir aux questions de monsieur?

PAR Mme ROLLANDE ALLARD :

3980 Oui effectivement. Actuellement, il n'y a pas d'études qui ont démontré des effets nocifs de respirer du méthane, évidemment dans des quantités qui ne sont pas dangereuses pour l'explosivité du gaz.

3985 Et la même chose pour une quantité de méthane qui peut être dissous dans l'eau, on peut en boire aussi sans effet nocif.

PAR LE PRÉSIDENT :

3990 Merci. Alors on avait un complément de réponse pour ce qui est des seuils concernant les garanties, je crois, c'est bien ça? Alors monsieur Perron du ministère des Ressources naturelles.

PAR M. PASCAL PERRON :

3995 Oui, c'était pas concernant les garanties, mais bien les assurances responsabilité civile, c'est bien ça, je crois?

PAR LE PRÉSIDENT :

4000 Oui.

PAR M. PASCAL PERRON :

4005 Ça a été introduit dans le règlement actuel en 1988. Je peux pas vous donner comment ça avait été calculé ou établi, mais le montant est là depuis 1988.

Je pense que c'est par le décret, un peu plus techniquement, 1539-88 ou l'article 16 ou 17 de ce décret-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

4010 Alors monsieur Falaise, je vous remercie beaucoup.

GUY ROCHEFORT

PAR LE PRÉSIDENT :

4015

J'inviterais maintenant monsieur Guy Rochefort s'il vous plaît à venir poser ses questions.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

4020

Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

4025

Rebonjour monsieur Rochefort.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

4030

J'ai regardé la présentation de monsieur Mc Collough, et puis à un moment donné, on nous présentait une diapositive où on indiquait – même qu'on les avait soulignés en jaune pour que ce soit bien visible – on nous indiquait, on nous montrait où se situaient la faille du Logan et la faille Yamaska, et notamment dans la région de Gentilly-Bécancour, la faille Yamaska suivait de très près, ou semble suivre de très près le contour du fleuve Saint-Laurent.

4035

Est-ce que par hasard, monsieur Mc Collough saurait quelle est la distance entre la faille Yamaska et la centrale nucléaire de Gentilly?

PAR LE PRÉSIDENT :

4040

Monsieur Mc Collough.

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

Non, je ne sais vraiment pas.

4045

PAR LE PRÉSIDENT :

Par contre, je pense qu'on pourrait faire une recherche pour pouvoir préciser éventuellement la distance?

4050 **PAR M. DICK MC COLLOUGH :**

Sûrement.

4055 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça serait possible pour vous de la faire, monsieur Mc Collough?

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

4060 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

On aurait peut-être déjà une réponse, monsieur Patry?

4065

PAR M. RENAUD PATRY :

Oui, la question nous a été posée hier, puis en complément d'information, on va vous apporter une réponse justement concernant la faille de Yamaska et la centrale nucléaire.

4070

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci du rappel, monsieur Patry. Donc la question était déjà posée, on va avoir une réponse écrite.

4075

PAR M. GUY ROCHEFORT :

D'accord.

4080 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Votre autre question, monsieur Rochefort.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

4085

Autre question, oui. On a mentionné dans cet exposé-là que la superficie drainée par un puits est de trois virgule quatre-vingt-sept kilomètres carrés (3,87 km²) ou en gros, on peut dire environ quatre kilomètres carrés (4 km²).

4090 Un peu plus loin dans le même exposé, on mentionnait qu'on ne permettrait pas l'installation d'un puits de gaz de schiste à moins d'un kilomètre (1 km) d'un aéroport. Et si j'ai bien compris, on parlait de Daveluyville. Entre vous et moi, à Daveluyville, c'est pas un aéroport international, ce ne sont pas des Airbus A380 qui vont atterrir là. C'est un aéroport pour des avions privés, des Cessna ou des choses du genre, de petits avions.

4095 La question que je veux faire ressortir est la suivante! Si on stipule que ça prend une distance séparatrice minimale d'un kilomètre (1 km) concernant relativement un aérodrome, pourquoi donc, lorsqu'il s'agit de protéger la santé humaine, la vie humaine, l'eau potable, pourquoi donc se contente-t-on dans le projet de règlement sur des distances séparatrices, pourquoi seulement trois cents mètres (300 m)?

4100 **PAR LE PRÉSIDENT :**

4105 Monsieur Mc Collough, vous avez fait effectivement mention des distances pour ce qui est d'un aérodrome, d'un aéroport, alors si c'est possible pour vous de préciser la règle concernant les distances?

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

4110 En fait, c'est en vertu de l'article 22 du Règlement sur le pétrole et le gaz où on dit explicitement qu'on ne peut forer un puits à moins de mille mètres (1 000 m).

4115 Mais moi, je faisais que mettre mes chiffres en fonction des contraintes réglementaires qui existent. Je comprends l'argument de monsieur, mais j'ai pas de point.

PAR LE PRÉSIDENT :

4120 Le Règlement de pétrole et gaz, d'ailleurs, ça relève pas de la responsabilité du ministère du Développement durable, à ma connaissance.

PAR M. DICK MC COLLOUGH :

Non.

4125 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est du ministère des Ressources naturelles. Est-ce que vous pourriez nous expliquer d'où vient la règle concernant les distances, pour ce qui est d'un aéroport, s'il vous plaît?

4130 **PAR M. RENAUD PATRY :**

À vrai dire, je le sais pas dans les faits, mais on peut présumer que c'est peut-être au niveau de la luminosité ou dans le fond, de porter une certaine interférence au trafic aérien. C'est peut-être pour ça.

4135 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc la raison serait pas environnementale, serait simplement une question de sécurité, comparativement à la règle du trois cents mètres (300 m) qui serait applicable pour ce qui est des sources d'eau potable, c'est ce que je comprends?

4140 **PAR M. RENAUD PATRY :**

Oui.

4145 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous avez une question, monsieur Haemmerli, je vous laisse la parole.

4150 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais elle ne porte pas sur l'aéroport. Je vais juste revenir en arrière à la question de monsieur Falaise, j'ai pas eu l'opportunité de poursuivre sur la question de ma collègue aussi.

4155 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On va juste conclure avec monsieur Rochefort. Je pense que les deux (2) questions de monsieur Rochefort ont été posées, Gentilly est à venir, je pense que l'élément de sécurité, pour ce qui est des aéroports.

4160 Alors je vous remercie de vos questions, monsieur Rochefort.

Je vous laisse la parole, monsieur Haemmerli.

4165 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Je voulais juste, pour que ce soit clair pour tout le monde, qu'on fasse la différence entre la garantie puis l'assurance, parce qu'il y avait l'air d'avoir comme une confusion lorsqu'on en a parlé ou dans la compréhension du monde.

4170 La garantie s'élève – allez-y, monsieur Perron!

PAR M. PASCAL PERRON :

4175 Je suis pas sûr de comprendre où est-ce qu'il y avait une mésentente.

PAR LE COMMISSAIRE :

Non, mais vous avez dit, on parle bien de l'assurance et non pas de la garantie?

4180 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Oui, c'est parce que quand monsieur le commissaire m'a réintroduit, il a mentionné le terme garantie d'exécution. Donc moi, j'avais travaillé en fonction de la police d'assurance, ça fait que c'est tout simplement pour ça.

4185 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Ah, c'était pour préciser ce point-là.

4190 **PAR M. PASCAL PERRON :**

Oui, oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

4195 C'est mon erreur, monsieur Haemmerli. J'ai employé le mauvais terme.

Alors je vous remercie beaucoup.

4200 _____

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

4205 Alors on est arrivé au terme du questionnement pour la séance de cet après-midi.

Je tiens à vous signaler que ce soir, à la séance de dix-neuf heures (19 h), nous allons aborder trois (3) sujets qui portent essentiellement sur l'eau, hydrogéologie des formations profondes,

4210 présentation de la Commission géologique du Canada, avec un complément de présentation
concernant la modélisation numérique des migrations du méthane dans les basses-terres du Saint-
Laurent par le Département de géologie du génie géologique de l'Université Laval, et risques de
contamination des eaux souterraines par monsieur Daniele Pinti et monsieur Yves Gélinas.

4215 Alors les travaux vont reprendre à dix-neuf heures (19h).

Je vous remercie de votre collaboration aux travaux de la Commission.

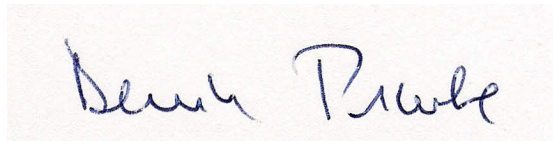
Alors à ce soir dix-neuf heures (19h), merci.

4220

SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{er} AVRIL 2014 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4225

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office
que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



4230

DENISE PROULX, s.o.